

CHAPITRE VII LE CHÂTEAU PRISON ET LA VIE

Les travaux de transformation de la demeure ducal en prison sont terminés en avril 1822 et, comme on l'a déjà lu, les premiers arrivages de détenues se produisent dans la deuxième quinzaine du mois.

Le souci essentiel des autorités a été, plus que tout autre, de clore parfaitement cet espace ouvert sur la ville et sur la campagne.

Toutes les issues susceptibles de laisser un passage ont été cadenassées et l'importance du nombre des femmes, serrures, grilles, treillis est révélée par les factures détaillées présentées au paiement par l'artisan adjudicataire⁸¹. Un soin particulier est apporté au grillage des hautes fenêtres, à la fermeture des portes, en premier lieu à la conciergerie.

Un règlement détaillé, qui comporte seize articles, établit les attributions du personnel de direction et de surveillance ainsi que tous les éléments de la vie carcérale⁸². Les plans d'occupation des différents niveaux sont explicités et l'examen de chacun d'eux dans leur répartition des différents niveaux est intéressante pour connaître où et comment furent logées, gardées, occupées, soignées le cas échéant plus de quatre cents femmes que la société avait condamnées à des peines infamantes.

Les croquis que nous avons examinés sont ceux qui ont été exécutés dans les années 1870, à une époque où la distribution des centres d'activité, fatalement modifiée au cours du temps, était établie de façon formelle. Nous allons nous introduire dans les différents degrés, sous-sols, entresol, rez-de-chaussée, premier étage, combles, et nous préciserons à quel usage étaient réservées les différentes surfaces que nous rencontrerons.

Les sous-sols sont une des plus belles réalisations architecturales en belle pierre saine ; leurs voûtes sont magnifiques et parfaitement sèches.

- Sous la conciergerie sont installées les caves du portier, alors que celles du directeur ont trouvé place dans le sous-bassement- d'une part du bastion sud d'autre part du pavillon éradiqué du sud.
- L'aile ouest ne possède pas de sous-sol mais des couloirs.
- Sous le pavillon en bout du corps principal à l'ouest est placée la buanderie avec ses fourneaux.
- Sous l'extrémité ouest du corps principal est logée une cave à bois.
- Les sous-sols sous la terrasse et sous l'ancien pavillon extérieur de l'ouest servent de cave à bois, de cave à paille et à vieux lits et de dépendance de la buanderie, le sous-sol du bastion ouest renferme les barriques de vin des sœurs.
- Sous le corps principal, on découvre l'école et le prétoire, puis les réfectoires de part et d'autre de l'avancée centrale qui renferme l'escalier monumental ; à l'extrémité nord, on accède à la cuisine, aux fourneaux et, sous l'ancien pavillon extérieur, à la boulangerie et à ses fours, à son stock de farine, aux locaux à légumes frais et à l'étouffoir du charbon.
- Le sous-sol du pavillon intérieur au nord-est est neutralisé.

⁸¹ AD 33, Dossiers Y 21 et 88. On a l'impression que Norbert Pouvreau n'a pas eu accès aux registres d'écrou en série Y (sans suffixe) Etablissements pénitentiaires depuis 1800.

⁸² Idem.

- Dans le sous-sol de l'aile du nord-est on trouve les caves aux graisses végétales, à bois, à charbon, aux liquides, aux légumes secs : actuellement, ce sous-sol est le moins bien conservé.
- Le sous-bassement du pavillon rasé de l'est est inutilisé.
- Deux caves à bois sont aménagées le long du puissant mur de soutènement qui borde l'Euille, alors que le bastion à l'est tient lieu d'atelier de pliage.

L'entresol ne concerne que la conciergerie, les ailes de 1818-1822 et trois nouvelles constructions.

La conciergerie renferme la chambre du portier, la chambre du premier gardien et une cuisine.

Dans une nouvelle construction à gauche de l'entrée est aménagé un atelier.

L'aile à l'ouest abrite l'appartement du directeur et un atelier.

Dans un nouveau bâtiment sur la terrasse qui supportait le pavillon extérieur de l'ouest ont trouvé place deux cellules de sœurs, la pharmacie, un local pour le linge et un cachot.

Dans le nouvel édifice au nord, pendant de celui de l'ouest, mais plus restreint que celui-ci, on rencontre un petit dortoir.

L'extrémité nord du corps principal contient deux cellules de sœurs.

L'aile à l'Est contient un dortoir où dorment les repasseuses et les femmes de peine, une cellule de sœurs, puis une pièce non répertoriée, deux dortoirs, une cellule de sœurs, la chambre du deuxième gardien, les archives.

L'ensemble du rez-de-chaussée est utilisé en totalité.

La conciergerie ne présente que le passage, la cuisine du portier et la salle du corps de garde ; elle est bordée, à droite d'un atelier à empeser avec une machine à vapeur, à gauche d'un séchoir et d'une salle de pliage du linge sec.

L'aile ouest est composée de la façon suivante : le complément des appartements du directeur, un atelier à la suite.

Le pavillon intérieur en bout du corps principal renferme le dortoir des convalescentes ; sur la terrasse en face ont été édifiés une petite annexe pour le cabinet du médecin et la salle d'attente, un préau pour les convalescentes.

Le corps principal renferme, à gauche de l'avancée centrale, les dortoirs de l'infirmerie bordés d'un couloir de surveillance, ces dortoirs ont accès à un préau sur la terrasse ; la cuisine de l'infirmerie est dans la nouvelle construction de l'Ouest, les bains pour les malades sont à côté ; le bastion contient la salle de dissection et le dépositaire ; à droite de l'avancée centrale se trouvent la chapelle, la sacristie et, en comparaison avec un autre plan d'époque, soit le réfectoire des cellulaires, soit le réfectoire des sœurs et, à la suite, soit l'atelier des cellulaires bordé d'un dortoir, soit la salle de récréation des sœurs, puis un atelier de repassage et un autre sur la terrasse ; vers l'extrémité de l'aile, on découvre une chambre, l'économat, un bureau et le greffe ; le bastion sert de lingerie et, sur la terrasse est la cour des cellulaires.

Le premier étage ne concerne que les deux pavillons intérieurs de bout et le corps principal qui contient exclusivement les dortoirs. De l'ouest vers le nord, on distingue :

- un dortoir des sœurs et une cellule d'isolement dans le pavillon de bout à l'ouest ;
- un cachot sous un escalier ; cinq dortoirs sur toute la surface ;
- deux cellules de sœurs ;
- un dortoir pour les détenues affectées à la boulangerie ;
- un dortoir des sœurs et la cellule de la supérieure dans le pavillon de bout au nord.

Les combles sont également réservés exclusivement aux dortoirs.

- un seul dans le pavillon de bout à l'ouest et un autre. petit- réservé aux sœurs, à côté d'un cachot ;
- trois dans les combles de l'ouest et une cellule de sœurs :
- un seul, immense, dans les combles du nord et une cellule de sœurs ;
- un seul dans le pavillon de bout au nord, une cellule de sœurs et un cachot.

Dans le deuxième étage de l'avancée centrale se trouve le vestiaire de l'aumônier de passage ; dans le comble on distingue un dortoir et une cellule de sœurs.

Le fond des douves sèches ainsi que la terrasse de l'ouest semblent avoir été transformés en jardins.

La cour est plantée de tilleuls autour desquels tournent les détenues, sur des allées aménagées, aux heures de récréation : le sol est de pavés.

Estimant que certains locaux ont changé d'utilisation selon la période, l'examen auquel nous venons de procéder semble indiquer que les études prévisionnelles concernant la transformation de la demeure d'habitation d'un grand personnage de la monarchie en prison pour femmes aient été conduites avec raison, et que les particularités intéressant la vie de plusieurs centaines de détenues aient été abordées avec sérieux et résolues, à priori, en fonction de la décence et de l'humanité. Mais, si l'on observe plus attentivement les croquis avec un esprit critique, on découvre certaines absences et certaines insuffisances.

Où se trouvent les appareils de chauffage ? Les cheminées du XVIIe siècle sont toutes encagées. Sont-ils dissimulés en des endroits insoupçonnés ? Les hivers, dans la campagne girondine, sans être généralement rigoureux, sont parfois assez rudes. Ou alors, les détenues n'ont-elles pas droit à un peu de chaleur ?

Les baquets de nuit, grossiers, rudimentaires, indécents, voire obscènes, insalubres et puants, sont au nombre de treize ! Un seul pour trente cinq femmes ! Quel personnage en jaquette et perruque, haut placé dans un bureau bordelais ou parisien, a déterminé ce nombre ? Les principes de l'hygiène en 1820 n'étaient certes pas ce qu'ils sont de nos jours mais devaient obéir tout de même à un minimum. Ce minimum n'a pas été observé. En la circonstance, les condamnées, parfois peu recommandables c'est certain, ont-elles été considérées comme des êtres humains ?

Les lavabos pour la toilette matinale ne sont décelables en aucun endroit. Ne sont visibles qu'un évier dans un atelier de l'entresol et une salle de bains pour les malades près de l'infirmerie au rez-de-chaussée. La toilette matinale est pourtant essentielle, surtout pour un grand nombre de femme vivant dans une promiscuité lourde. Rien non plus pour les soins intimes dont les règlements que nous avons lus ne parlent pas. Enfin, la presque totalité des prisonnières travaillent ; ne se lavent elles jamais les mains avant de se mettre à table ?

Nous n'avons compté que sept lieux d'aisances :

- deux en bout d'atelier, dans l'entresol ;
- l'un dans l'aile est de l'entresol, dans le dortoir des repasseuses et des femmes de peine et un en bout ;
- un près de l'infirmerie ;
- deux sur la terrasse du nord-est affectée aux cellulaires ;
- deux dans l'atelier des cellulaires.

En définitive, pas plus d'une dizaine d'édicules. Pour les besoins diurnes, un cabinet pour quarante femmes ! Il est toutefois possible que les croquis observés ne présentent pas la totalité des détails que nous aurions dû découvrir. La surface restreinte du format (échelle de 0,0025 par mètre) a-t-elle été l'obstacle qui n'a pas permis un total inventaire ?

Après cette sorte d'exploration dans l'habitat concentrationnaire cadillacais, on ne peut s'empêcher de méditer sur les ambitions humaines.

Voici donc ce palais, selon l'appellation de certains, qui reçut des rois, des reines, des personnages considérables, qui semblait fait pour le plaisir de vivre de ceux qu'on disait de haute naissance, au sein duquel le raffinement était poussé à un degré extrême tant le maître des lieux avait ordonné de volupté dans ce que permettait le goût du temps, qui abrita des réceptions somptueuses dans les pièces décorées admirablement où flamboyaient mille chandelles, dans lequel une société futile, ne connaissant que la guerre et l'oisiveté, venait s'adonner à l'inexprimable ivresse et au libertinage, voici donc ce vaste écrin de beauté, de délicate harmonie, de perfection esthétique, transformé par la volonté de quelques hommes en réceptacle des souillures de la société.

Après la brillante mais vaniteuse et creuse frivolité d'une classe qui portait en elle les germes de sa fin, la déchéance, l'esclavage, la bestialité et la crasse exsudée d'un milieu humain écrasé sous l'ignoble loi du silence, alors que venaient de la bastide, et particulièrement de la place aux jours de marché, malgré les verrous, les barreaux, les grillages, les murs épais, la rumeur ardente de la vie.

Quelle humiliante destinée pour un tel chef-d'œuvre d'art et d'intelligence !

Peut-être le lecteur peut-il imaginer ce qu'était L'existence des F condamnées dans l'énorme demeure ducal dont l'appellation glaçait les consciences. Notre finalité n'est pas de présenter le quotidien des prisonnières au sein de cet espace verrouillé dont l'image était la même à Rennes, Haguenau, Fresnes, Montpellier ou Saint-Lazare. L'ouvrage traitant du sujet, exhaustif et poignant tant le style en est évocateur, pénétrant et sensible, est « *Prisons de femmes* » de Francis Carco. L'ouvrage, difficile à trouver puisqu'édité en 1931⁸³, est l'œuvre la plus complète et la plus émouvante dont Marcel Prévost, dans le journal *Gringoire* du 27 février 1931, vantait « le talent de narration et d'écriture » en admirant « *la classe* ».

L'auteur, spécialiste des milieux interlopes et louches de la société, expose ses différentes visites dans les prisons de femmes en 1930. L'humanité qui se dégage du texte étreint l'âme d'une intense compassion, d'une sorte de révolte spontanée et puissante devant les souffrances inouïes subies par les délinquantes, coupables certes, mais victimes d'un règlement impitoyable appliqué de manière cruelle.

Nous allons essayer de simplement effleurer le milieu carcéral et les aspects essentiels de ce qui faisait une journée derrière les murs de Cadillac.

Au sujet du règlement établi le 28 mars 1822, que nous avons précédemment évoqué, voici un passage significatif de l'article VIII :

« Au premier coup de cloche du matin, les détenues se lèveront et s'habilleront en silence, elles secoueront leurs effets du coucher et les dresseront, ensuite chaque détenue se tiendra debout au pied de son lit pour répondre à l'appel et participer à la prière qui sera récitée par celle que le directeur désignera dans chaque dortoir.

Au second coup de cloche les détenues sortiront des dortoirs et feront le service de propreté selon l'ordre et les besoins de l'établissement, ensuite elles se rendront dans les ateliers.

Lorsque la dernière cloche du soir sonnera, les détenues se rendront en bon ordre et en silence dans les dortoirs, chacune debout devant son lit répondra à l'appel et entendra la prière après quoi toutes se coucheront.

Les dortoirs fermés, le plus grand silence doit régner, celles qui se permettront de parler, de chanter ou crier seront punies, il ne sera permis d'appeler qu'en cas de maladie.

⁸³ N.D.E. : Editions de France, 2A avenue Rapp, Paris 1931.

L'heure du lever est fixée à quatre heures en été, six en hiver.

L'heure du coucher est fixée à neuf heures, elle doit coïncider avec le service⁸⁴. »

Dans les termes de cet extrait, la contrainte la plus pénible, la plus accablante pour ces femmes, coupables certes, est l'implacable loi du silence. On conçoit difficilement, pour ces condamnées, dont certaines sont très jeunes, le fait de se replier sur soi-même, de côtoyer des compagnes avec cette défense d'échanger une parole, et les peines encourues les plus nombreuses devaient vraisemblablement être infligées pour transgression à cette loi inhumaine.

Trois cent soixante femmes s'installent dans cette prison en 1822. L'effectif sera fonction des décisions de justice. C'est ainsi que le nombre maximum est atteint en 1864 : quatre cent soixante-dix-huit. Par la suite, il décroîtra lentement jusqu'à la fermeture en 1890.

Pendant les soixante-huit années de son activité, la « Maison *centrale de force et de correction* » de Cadillac a recelé des détenues dont la personnalité a marqué cette période. L'une des plus célèbre se nommait Catherine Bruyère, épouse Bancal, impliquée dans un meurtre diabolique à Rodez en mars 1817, connu sous le nom « *d'affaire Fualdès*⁸⁵ ». A son sujet, Marcel Prévost a écrit cette phrase significative : « *L'imagination fertile du romancier le plus romanesque n'inventerait pas une aventure si accidentée, des rebondissements d'intérêt si imprévus, des personnages si singuliers et tout cela est vrai, tout cela, c'est de l'histoire.*⁸⁶ »

Les détenues de Cadillac, selon le type de leur condamnation, se répartissent, pendant tout le temps de fonctionnement de la prison, en trois catégories :

- condamnées aux travaux forcés : trois groupes. de sept à dix ans, de dix à vingt ans, à perpétuité ;
- réclusionnaires ; deux groupes, de cinq à sept ans, de sept à dix ans ;
- correctionnelles ; de un à sept ans.



N.D.E. Gravure figurant dans la 1^{ère} édition intitulée « *la veuve Bancal dans la maison de détention de Cadillac* », sans nom d'auteur.

⁸⁴ AD 33, dossier Y 21

⁸⁵ Pierre Darnon, *La rumeur de Rodez*, Albin Michel, Paris 1991.

⁸⁶ *La revue de France*, 1^{er} juin 1921, p.356.

En 1875, les départements d'origine des condamnées sont les suivants : Ariège, Charente, Charente-Inferieure, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Finistère, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loir-et-Cher, Loire-Inferieure, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Morbihan, Nièvre, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Sarthe, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vienne, Haute-Vienne⁸⁷.

L'âge des captives s'échelonne de seize à soixante ans ou davantage mais peu ; les plus nombreuses se situent dans les tranches de vingt à quarante ans⁸⁸.

A la fin du mois de décembre 1884, sur trois cent quatre-vingt-dix-sept détenues, on en dénombre :

- deux cent soixante-deux venues de l'agriculture,
- cinquante-six venues de l'artisanat,
- vingt-sept commerçantes,
- quarante-sept prostituées ou vagabondes,
- cinq sages-femmes.

Les délits de condamnation les plus nombreux sont les suivants à la même époque :

- infanticides - 26.6 %,
- vols - 24.6 %,
- assassinats - 9.5 %,
- avortements - 6.5 %,
- excitations à la débauche - 4.2 %.

Le nombre de décès, un des plus importants de l'ensemble des maisons de femmes, s'élève à trente-quatre pour 1864, vingt-trois pour 1865, vingt-neuf pour 1866 ; l'effectif est compris entre trois cent cinquante et quatre cents⁸⁹.

Au 1^{er} janvier 1866, il n'y a plus que trois cent quarante-huit détenues dont : cent soixante célibataires ou veuves, cent vingt-huit mariées (soixante-treize avec enfants), soixante célibataires avec enfants.

Le château contient quatorze dortoirs de plus ou moins grandes dimensions assurant en moyenne quatorze mètres cubes d'air par détenue selon E. Ferret⁹⁰. Selon F. Jouannet, il existe dix dortoirs de trois cents lits⁹¹. e2

Quinze sœurs, *Filles-de-la-sagesse*, assurent la surveillance ; elles « couchent dans les cabinets pratiqués à l'entrée des dortoirs ; ces cabinets sont pourvus de guichets mobiles. La surveillance est encore exercée, la nuit, par des prévôtés qui se relèvent à tour de rôle, après deux heures de faction⁹² ».

Les sœurs « surveillent jour et nuit les détenues, président à tous les mouvements, du lever, à la prière, aux offices, au travail dans les ateliers, aux repas, à la cantine, au coucher ; elles assistent aux visites des parents au parloir ; elles veillent à la propreté et à l'éclairage. »

Si les services de l'entrepreneur, de l'infirmerie, de la nourriture, des vêtements, de la literie, etc., ne sont pas conformes, elles avisent le directeur qui fait prendre les mesures

⁸⁷ Edouard Ferret, *Statistiques générales de la Gironde*, Bordeaux, 1878, p 859.

⁸⁸ Maisons centrales et pénitenciers. Statistiques, Tableaux IV, VII, VIII, X, XII, XIII, XIV.

⁸⁹ N.D.E., Pour aller plus loin par année voir *Exposé général de la situation des services et des divers établissements rapport annuel au ministre de l'intérieur, statistiques pénitentiaires* ex pour 1884 par L Herbet, conseiller d'Etat, directeur de l'administration pénitentiaire

⁹⁰ E. Ferret, op.cit., p. 861

⁹¹ F Jouannet, *Statistique de la Gironde*, tome IV, Paris, Rés. Universis.,1992, p. 243

⁹² E. Ferret, op.cit., p. 861.

nécessaires. « *Les sœurs ne peuvent appliquer aux condamnées aucune punition sans en référer à l'administration.*⁹³ »

Selon E. Ferret, le régime alimentaire est le suivant : une soupe et une pitance de légumes le matin, seulement une pitance le soir, l'eau étant la boisson habituelle ; un service gras est servi les jeudis (soixante grammes de viande de bœuf) et les dimanches (soixante-quinze grammes de viande de bœuf) ; une boisson hygiénique est dispensée en été de juin à septembre. Les repas sont suivis d'une promenade d'une demi-heure dans l'assourdissant claquement des sabots de bois sur les pavés. Les détenues peuvent acquérir divers objets et des denrées à la cantine. L'achat de vin, de bière et de tabac est rigoureusement interdit.⁹⁴

F. Jouannet précise que le déjeuner comporte une soupe au pain blanc accompagnée d'une ration de pain bis. Les lundis, mardis, mercredis et samedis la pitance qu'évoque E. Ferret se compose alternativement de haricots, de fèves, de pois, de lentilles, de pommes de terre cuits à la graisse plus des légumes verts ; les jeudis, aux grandes fêtes de l'année et à la fête du roi pour cent détenues, il est prévu quinze kilogrammes de viande de bœuf : les dimanches, une ration de riz au gras est servie⁹⁵.

Concernant les promenades dans la cour, F. Jouannet indique. « *C'est de neuf heures à dix heures le matin, et de trois heures à quatre heures du soir qu'elles* (les détenues) *sont conduites du réfectoire au préau* », c'est à dire dans la cour où sont installés des bancs et deux grands auvents⁹⁶.

Les prisonnières travaillent, sauf les malades, les infirmes et les femmes affectées au service intérieur. Un entrepreneur général est responsable de l'activité ; il assure la fourniture des matières premières, de l'outillage et de l'éclairage. L'activité concerne la confection de faux-cols et de manchettes dans quatre ateliers d'après E. Ferret : Couture à la main - couture mécanique - amidonnage - repassage. F. Jouannet, quant à lui, énumère d'autres travaux : Filature - couture - ganterie - tissage de toiles - tricot - tonte de peaux pour la chapellerie. Mais déjà, en 1823, un état récapitulatif établi par la préfecture de la Gironde, énumère les taches des détenues : tricoteuses, fileuses, brodeuses, couturières et le prix des objets fabriqués par celles-ci⁹⁷.

Plusieurs lettres figurent au dossier Y 21 des archives de la Gironde, toutes ayant pour objet l'établissement dans le château d'une fabrique de coton « *au rouet et au moyen de divers métiers* », l'une du 30 juin 1825 du préfet de la Gironde, l'autre du 22 octobre 1825 d'un adjudicataire nommé Verdonnet de la fabrique de toiles de Beautiran, une troisième du 3 novembre 1825 d'un nouvel adjudicataire nommé Mullier, une quatrième de la Maison centrale de Cadillac du 13 novembre 1825, une cinquième enfin du 26 octobre 1846, de la préfecture de la Gironde au directeur, dont les termes sont sans équivoque : « *l'entrepreneur des services ... vient d'établir, avec votre assentiment et à titre d'essai une filature de coton..* », toutes ces lettres montrent bien qu'une tentative d'implanter dans les sous-sols un atelier de tissage a eu lieu et que cette tentative a réussi en 1846. Cette date est confortée par un tableau, « *Synthèse récapitulative des centrales de femmes dans lesquelles on fabrique des textiles* », qui n'indique pas, en 1836, la présence d'un tel atelier à Cadillac⁹⁸.

⁹³ F Jouannet, op.cit., p. 245.

⁹⁴ E. Ferret, op.cit., p. 861.

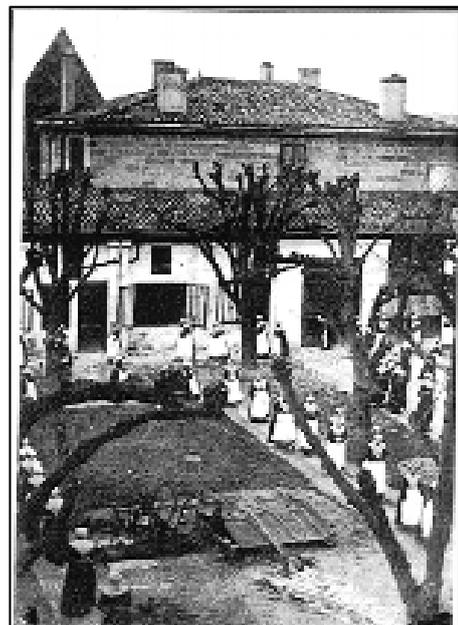
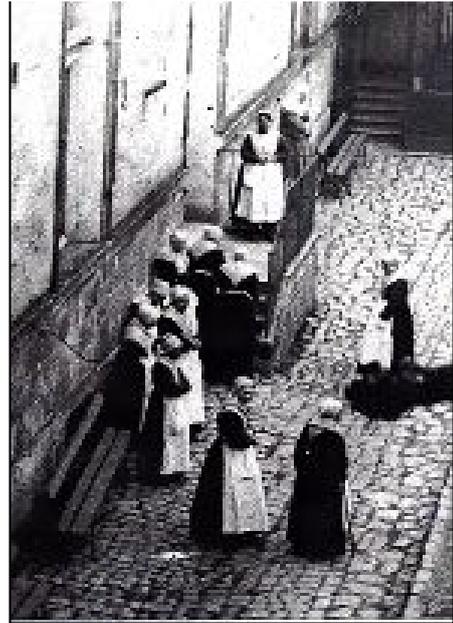
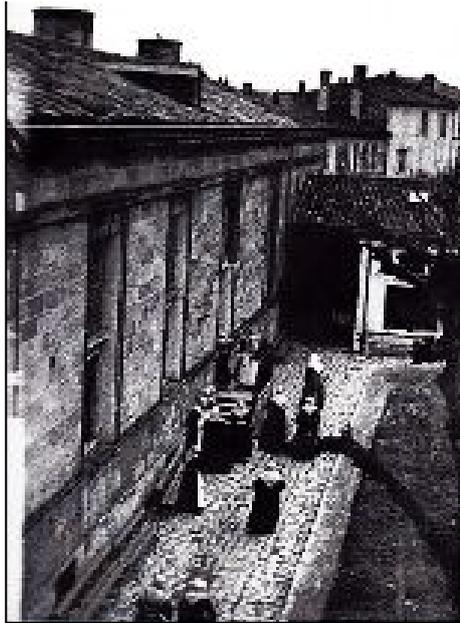
⁹⁵ F Jouannet, op.cit., p. 243.

⁹⁶ idem.

⁹⁷ AD 33 Préfecture de la Gironde, 3ème division, Maison centrale de détention de Cadillac. Prix de la façon des objets de fabrication. 24-1-1823.

⁹⁸ Jacques Guy Petit, *Ces peines obscures*, Fayard, Paris, 1990, p. 365.'

N.D.E. : La promenade des prisonnières, clichés sur plaques de verres U Vergeron, de l'édition originale, notice en annexe



F. Jouannet spécifie la répartition des gains : 1/3 à l'entrepreneur, 2/3 aux détenues ; sur ces 2/3, la moitié est mise en réserve pour être versée à la titulaire à sa sortie de prison, l'autre moitié est déposée à la caisse du pécule comme denier de poche pour les achats à la cantine (pain, pomme de terre, lait ou fromage)⁹⁹. Au sujet des gains, E. Ferret présente une répartition différente : la part des détenues est égale à un, deux, trois, quatre ou cinq dixièmes selon la catégorie pénale ; la part du trésor est égale aux trois dixièmes fixes ; la part de l'entrepreneur est égale au restant¹⁰⁰. ""

Les punitions sont les suivantes privations de dépenses accidentelles, de cantine, de soupe ou de pitance, de matelas (pendant la nuit), de correspondance ou de visite, la mise au pain et à l'eau pendant trois jours ou plus, en cellule avec ou sans travail, au cachot de la camisole de force¹⁰¹

La froideur, l'objectivité des mots pris individuellement ne peuvent permettre d'évoquer ce que fut la réalité des châtiments. Il existe encore, dans les sous-sols, à l'ouest dans l'axe du corps de logis principal quatre cellules exigües côte à côte, d'une soixantaine de centimètres de largeur d'à peine deux mètres de profondeur, munies dans le fond d'une ouverture rectangulaire pour les besoins naturels, on se demande si, véritablement, ces quatre cellules étaient prévues uniquement pour ces fonctions humaines tant apparaissent évidents, d'une part leur éloignement des centres de vie, d'autre pan leur flagrant isolement, ou bien si leur destination exacte était celle de cachots. Pour le visiteur, c'est cette dernière utilisation qui vient à l'esprit, glacé par l'implacable rigueur du lieu à peine éclairé par une étroite et haute lucarne, à une dizaine de mètres de profondeur, dans un environnement de couloirs voûtés où règnent le silence absolu et souvent l'humidité malgré la qualité des pierres de la maçonnerie au-dessus de caves encore plus profondes dont on ignore l'emploi.

L'univers carcéral au XIXe siècle est régi par des lois très dures appliquées de façon répressive, avec le mépris de la détenue, alors que la femme condamnée est considérée en dehors de l'humanité. « *La science criminologique, il y a cent ans à peine, a décrit cette masse de femmes comme des animaux dénaturés*¹⁰². » A Cadillac furent enfermées sans distinction, dans les mêmes locaux, des criminelles, des canailles infâmes, des empoisonneuses, des filles de joie, des avorteuses, des incendiaires, des voleuses, des vagabondes... La petite délinquance mêlée à la grosse criminalité.

La « *Maison de force et de correction* », ouverte en avril 1822, ferma ses portes le 27 décembre 1890.

⁹⁹ F. Jouannet. op. cit., p.243-244.

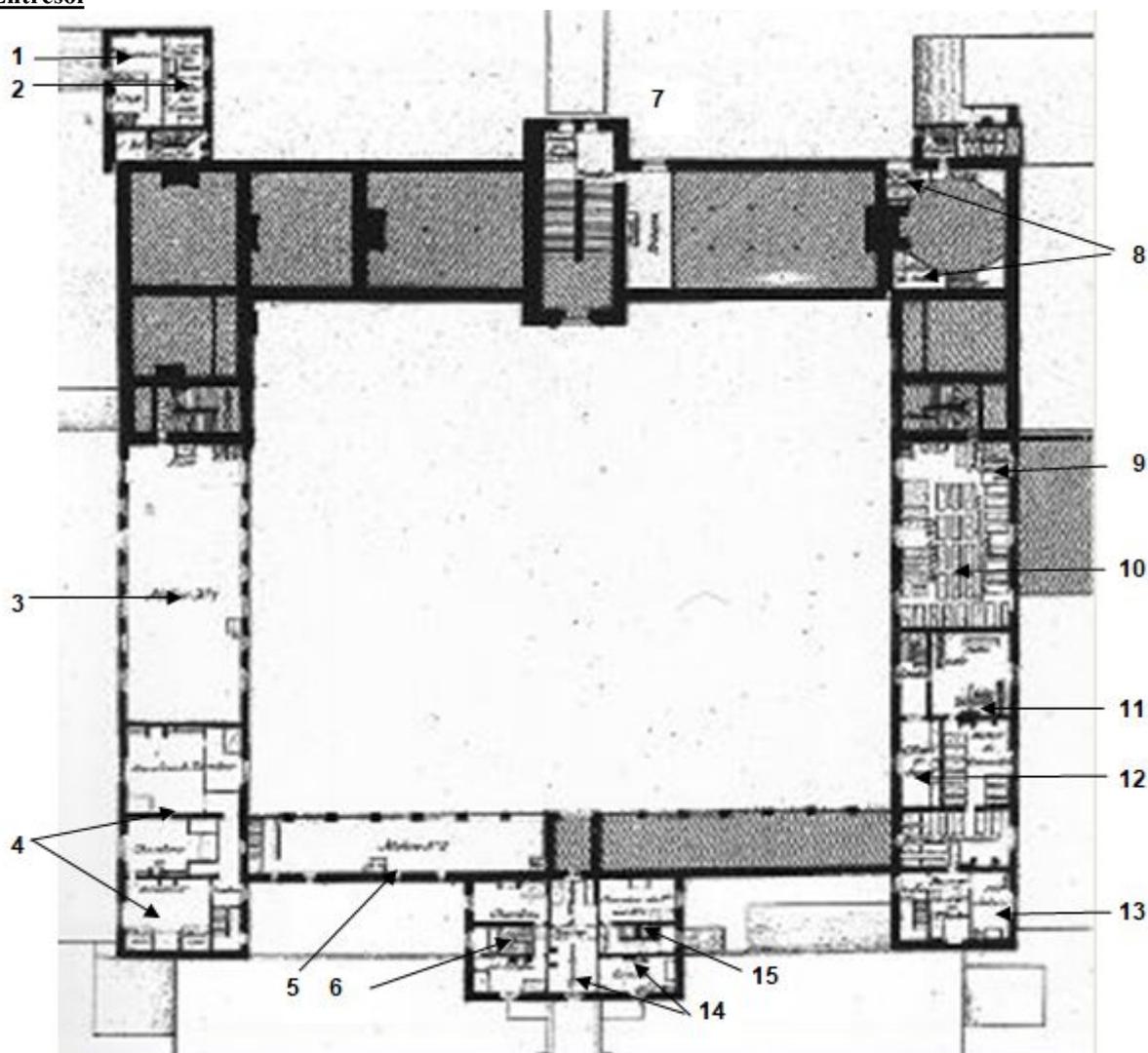
¹⁰⁰ E. Ferret. op. cit., p.862.

¹⁰¹ Idem.

¹⁰² Béatrice Koeppel, *Marguerite B*, Hachette, Paris 1987, p. 38

N.D.E. Plan du château de 1874

Entresol

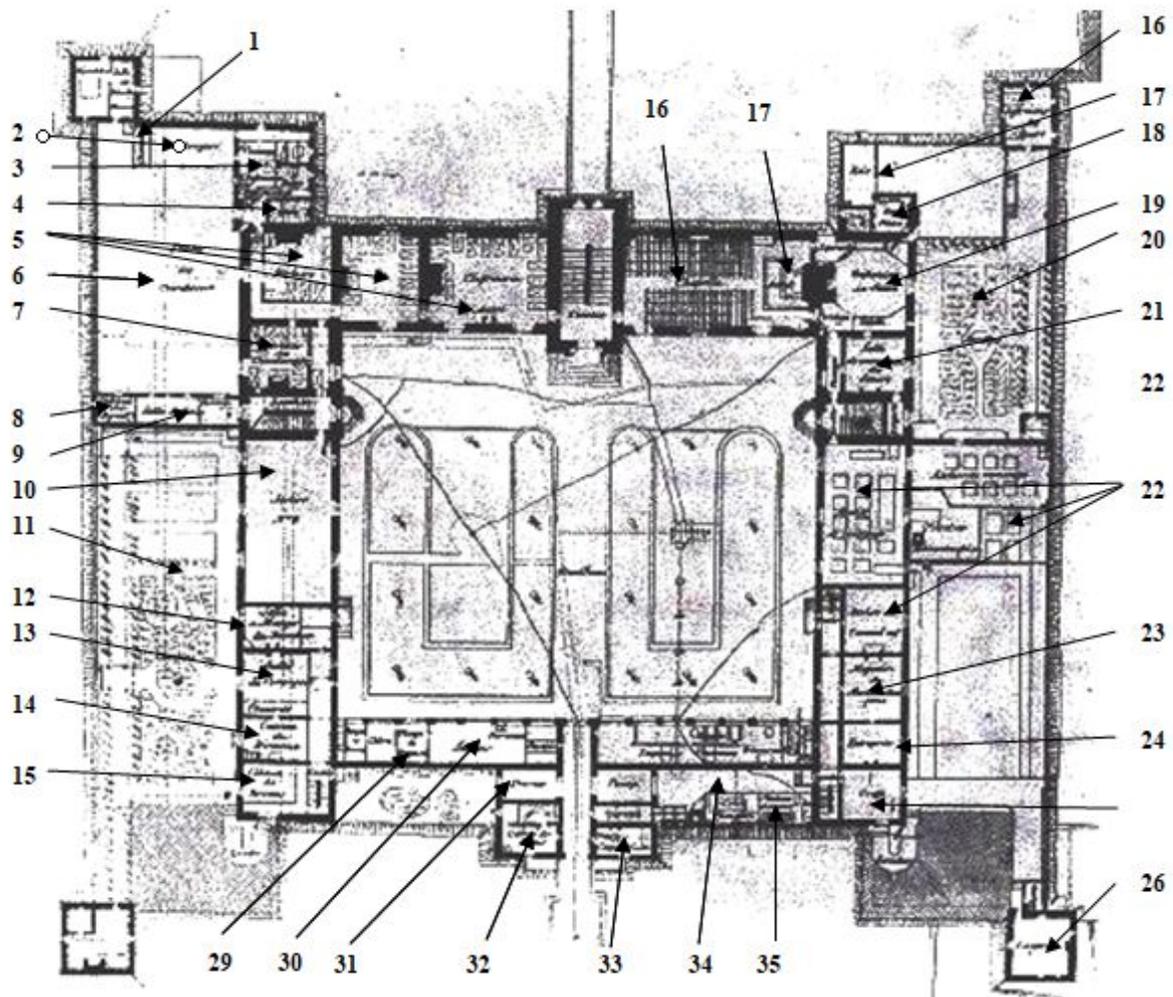


Les annotations de ce plan de 1874 du rez de chaussée sont ici quasiment illisibles, le plan lui-même ayant mal résisté aux atteintes du temps. Elles ont été reprises par nos soins. Il permet de repérer la répartition fonctionnelle des locaux

On s'aperçoit en poursuivant la lecture de ce plan, à quel point les locaux ne se prêtaient pas à une répartition fonctionnelle de type nuit/jours. Ainsi les dortoirs sont répartis entre le rez-de-chaussée et l'entresol tant des détenues que des religieuses de même que les ateliers : n° 1 et 3 ici tandis que le n°2 occupait les deux ailes du rez-de-chaussée.

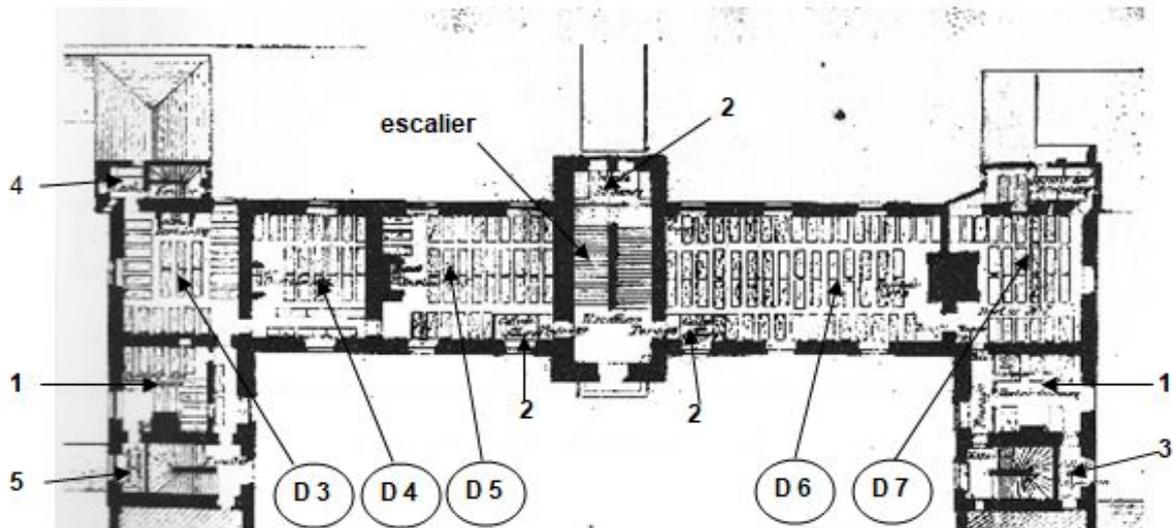
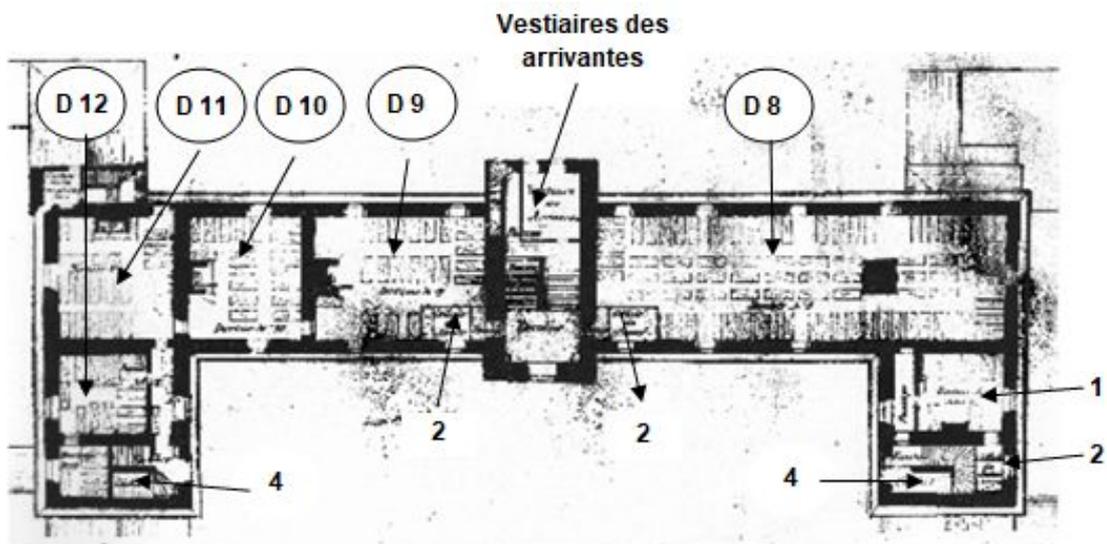
à gauche		à droite	
1	Pharmacie	9	Cellules des sœurs
2	Cellules des sœurs	10	Dortoirs
3	Atelier n°1	11	Dortoirs
4	Chambres du Directeur	12	Cellules des sœurs
5	Atelier n°3	13	Aumonier
6	Chambre du portier	14	Cuisine du 1er gardien
7	Tribune	15	Chambres du 1er gardien
8	Cellules des sœurs		

Rez-de-chaussée



En haut à gauche une zone réservée aux convalescentes, de taille apparemment disproportionnée, à droite la chapelle et l'autel suivie dans l'angle de la zone réservée aux religieuses. L'aile gauche abrite les bureaux administratifs, une section de l'atelier n°2 et le logement du Directeur, et celle de droite les ateliers n°2.

Aile gauche		Aile droite		Façade à gauche	
1	Charbon	15	Cabinet du Dr	29	Chlore
2	Hangar	16	Chapelle	30	Séchoir
3	Cuisine de l'infirmerie	17	Autel	31	Parloir
4	Bains	18	Infirmier des soeurs	32	Portier
5	Dortoirs de l'infirmerie	19	Réserve à bois	Façade à droite	
6	Préau des convalescentes	20	Cuisine des sœurs	33	Corps de garde
7	Dortoirs des convalescentes	21	Réfectoire des sœurs	34	Empesage
8	Cabinet du directeur	22	Jardins	35	Machine à empeser
9	Salle d'attente	23	Salle de réception des sœurs		
10	Atelier n°2	24	Ateliers de repassage		
11	Jardins	25	Magasin de marchandises		
12	Salle à manger du Dr	26	Entreprise		
13	Salle de compagnie	27	Greffe		
14	Cuisine du Dr	28	Lingerie		

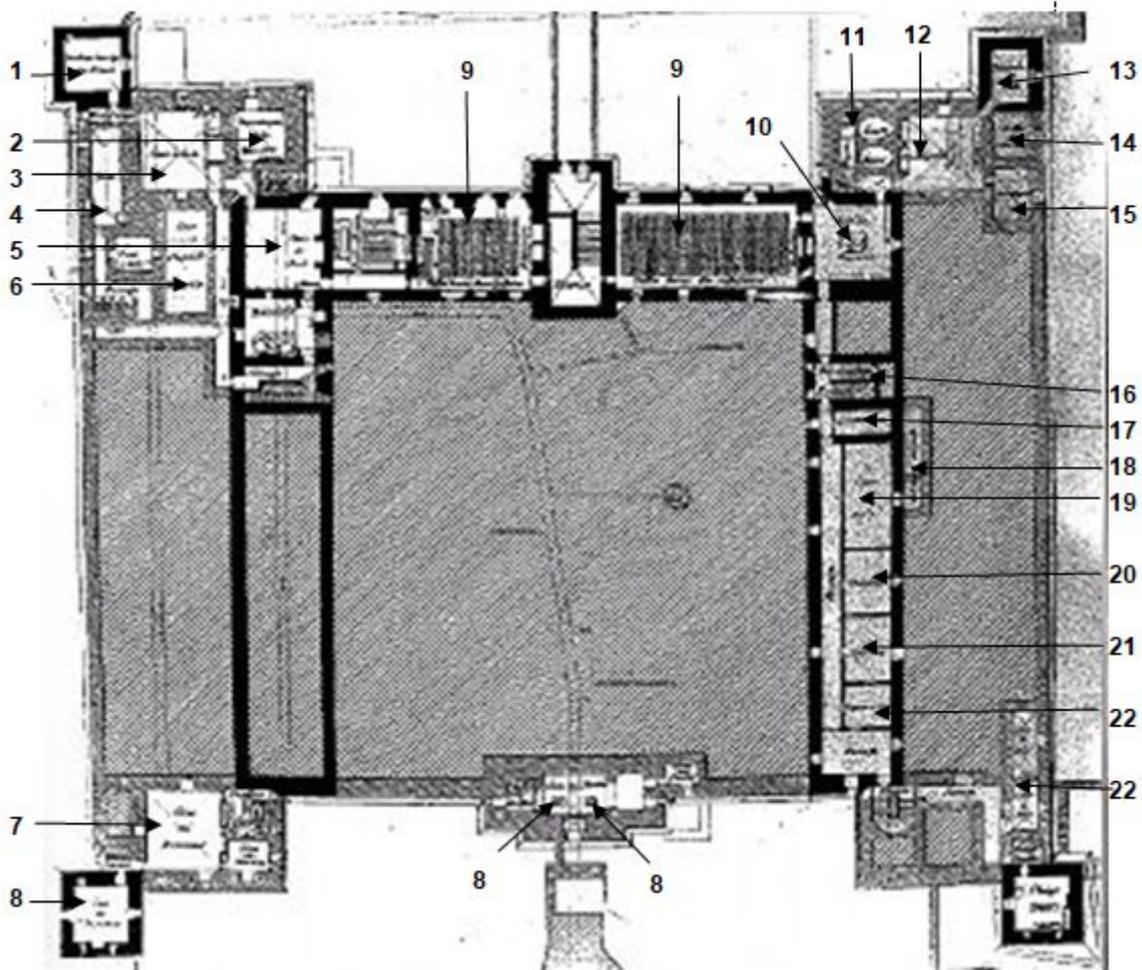
1^{er} étage**Combles**

On relèvera en particulier 3 cachots (4) et une cellule d'isolement (5). Les religieuses sont réparties en 3 dortoirs (1) et en cellules (2) à raison d'une cellule par dortoir de détenues pour les sœurs d'astreintes.

Les dortoirs sont ici notés D3 à D12 ; les dortoirs 1 et 2 étant ceux du rez-de-chaussée réservés à l'infirmerie et aux convalescentes.

1^{er} étage et combles

1	Dortoir des sœurs
2	Cellule de sœur
3	Cellule de la supérieure
4	Cachot
5	Cellule d'isolement
D	Dortoir des détenues notés D3 à D12

Sous sols

Comme on peut s'en apercevoir ci-dessus le sous-sol n'est que partiellement aménagé pour la cuisine, le réfectoire et quelques caves. Sur la partie droite, deux pièces sont intitulées logement.

à gauche		à droite	
1	Vins en barrique	13	Logement amis
2	Blanderie	14	Distributeur de charbon
3	Cave à bois	15	Boulangerie
4	Cave	16	Garde manger
5	Cave dà bois	17	Graisses
6	Cave paille et vieux lits	18	Escalier démoli
7	Cave du directeur	19	Cave à bois
8	Cave du portier	20	Charbon
9	Réfectoire	21	Liquides
10	Cuisine	22	Logement ?
11	Fours	23	Cave à bois
12	Boulangerie		

La laïcisation des prisons eut lieu entre 1881 et 1907¹⁰³. Les « Filles-de-la-sagesse » laissèrent la place au cours de cette période. Pendant plus de soixante ans, ces nonnes vécurent au contact de catégories sociales coupables et perverses, rejetées de la collectivité, celle-ci étant incapable de concevoir autres choses que l'oppression et la persécution. Comment ces religieuses vivaient-elles les châtiments draconiens infligés aux délinquantes alors que leur foi était faite de pardon et de miséricorde ? Certes, on peut concevoir qu'elles trouvaient un apaisement dans la prière et qu'à côté de leur fonction temporelle, leur mission exaltante était le salut des âmes. D'ailleurs, dans cette tâche, elles avaient le soutien du frère prêcheur dont le plus admirable fut le père Lataste¹⁰⁴, enfant de Cadillac, apôtre des prisons, à qui l'on doit de nombreuses conversions de détenues et que l'on trouve à la base de la fondation des maisons de Béthanie pour accueillir les réhabilitées à la fin de leur peine.



Père Jean-Joseph Lataste (1832-1869)
Archives dominicaines

L'ouvrage « *Prêcheur de la miséricorde* », dont le texte est du père Jean-Marie Gueullette, est une sorte d'hymne à l'action du père Lataste dans « *La maison centrale de force et de correction* » de Cadillac¹⁰⁵.

Le XXe siècle aborde sa première décennie. On n'en est pas encore à des conceptions d'amendement des condamnées dans des prisons plus humaines. La grande réforme ne verra le jour que dans soixante ans. C'est à dire que la vie, dans les genres d'établissements qui feront suite à l'institution du XIXe siècle, ne sera pas bien différente de ce qu'elle fut dans celle-ci, et l'on trouvera toujours, quelle que soit l'époque, les « *liens d'amour et de haine dans ce décor grandiose*¹⁰⁶ » et le château restera « *une prison, une citadelle insupportable pour les condamnées*.¹⁰⁷ »

¹⁰³ Béatrice Koeppel, op.cit., p. 456.

¹⁰⁴ **N.D.E.**, Lataste, né Alcide Vital, en religion Marie Jean-Joseph, fils de Vial et Jeanne Grassiet vigneron à Cadillac, prêtre dominicain, fondateur des *sœurs dominicaines de Béthanie* ; un procès en béatification fut ouvert en 1937, déclaré vénérable le 1^{er} juin 2007 par le Pape Benoît XVI et béatifié le 3 juin 2012. Sa maison natale existe toujours route de Branne à Cadillac et en septembre 2012, à Cadillac, lors des cérémonies suivant sa béatification, une plaque commémorative fut apposée sur sa maison natale et son nom fut donné aux allées qui bordent les remparts de Cadillac.

Décédé en 2007, Norbert Pouvereau n'a pas eu connaissance de la béatification.

Un site (www.lataste2012) associant les diocèses de Besançon et Bordeaux, les dominicaines de Béthanie et l'ordre des frères prêcheurs a été consacré à l'évènement avec une riche iconographie.

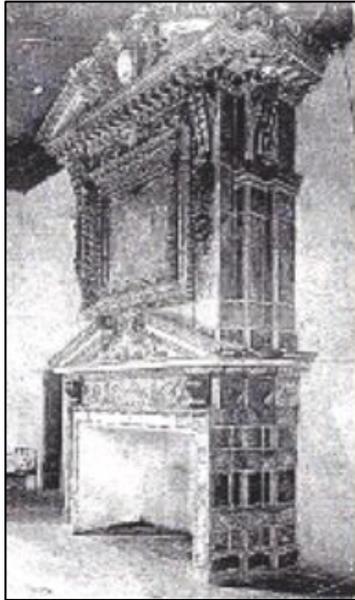
WIKIPEDIA met également à la disposition du public une notice fort bien documentée sur le père Lataste.

Le frère Jean-Marie Gueullette des frères prêcheurs a recensé en 1996 les écrits du père Lataste et l'abondante bibliographie qui lui a été consacrée. Voir à ce sujet : <http://biblio.domuni.org/livres/lataste/lataste11-01.htm#TopOfPage>

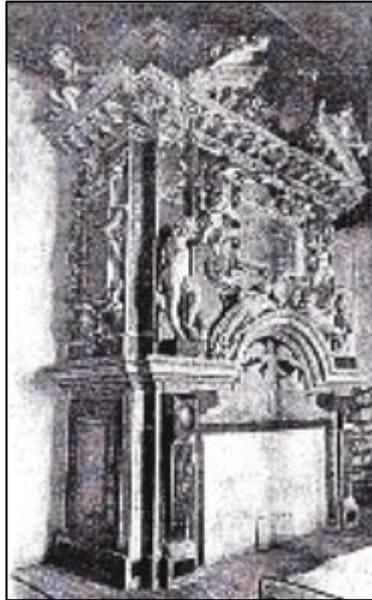
¹⁰⁵ Fr. Jean-Marie Gueullette « *Ces femmes qui étaient mes sœurs... Vie du Père Lataste apôtre des prisons (1832-1869)*, Ed du Cerf, 2008.

¹⁰⁶ Béatrice Koeppel, op. cit., p 115.

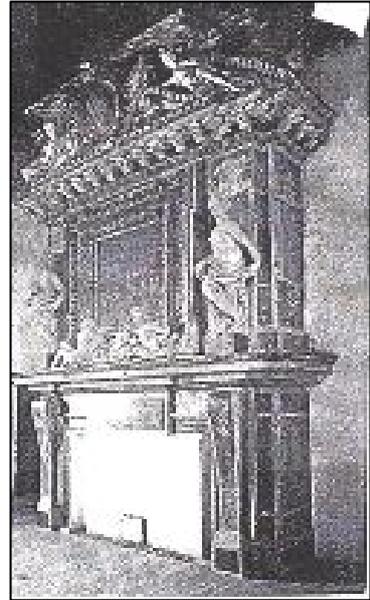
¹⁰⁷ Béatrice Koeppel, op. cit., p 167.



Antichambre du Duc, dortoir



Antichambre du Roi, dortoir



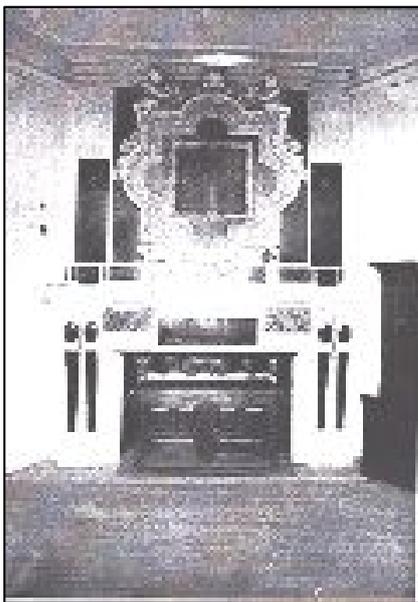
Salle du Roi, dortoir



Grand réfectoire des détenues



Petit réfectoire des détenues

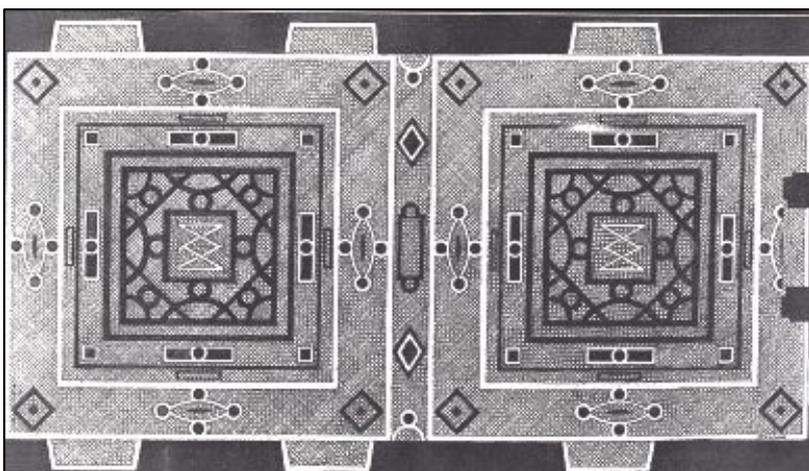


Antichambre de la Reine, dortoir
des sœurs

N.D.E., Photos d'Ulysse Vergeron (1855-1920). Les de plaques de verres à partir desquelles le tirage a été effectué ont subi l'épreuve du temps. Elles ont cependant valeur de témoignage. Non datées elles ont probablement été prises entre 1874 et 1886.



Chambre de la Reine : La chapelle. U Vergeron



Plan initial du plancher, relevé avant démolition par l'artisan de Cadillac chargé de sa réfection, un dénommé Vignes, le 1^{er} janvier 1871. Il indique que ce plancher comportait des filets de marbre blancs et noirs sur un fonds de petits carreaux vernis de 0,08 (unité illisible) et qu'il s'agissait de la salle à manger du Duc d'Epéron convertie en chapelle..

CHAPITRE VIII SES JARDINS¹⁰⁸ ET LE PARC

Parallèlement aux traumatismes que subissait le château, les jardins et le parc ont enduré les effets du pillage et de l'abandon.

Le jardin d'agrément était situé en dehors des douves, au pied de la grande façade de l'ouest ; les arbres, potager, fruitier, orangerie, verger, parterres, roseraie avaient été implantés à l'extérieur de la bastide, le long des remparts de l'est, on y accédait par la porte de Benauge.

Le premier était de dimensions restreintes, bloqué entre l'Euille et la ville, alors que les autres s'étendaient sur plusieurs hectares, entre la vaste courbe convexe de la rivière et la route de Targon.

Le parc était situé sur la rive droite de l'Euille, dans la partie concave de celle-ci, jusqu'aux limites de la commune de Béguey. Lui aussi s'étendait sur plusieurs hectares.

Le jardin d'agrément existe toujours à son même emplacement, les autres ont disparu et le parc est toujours à sa même place, mais sûrement sans aucune ressemblance avec sa splendeur du XVII^e siècle.

Les voyageurs de jadis n'ont pas manqué, dans leurs relations sur le château de Cadillac, de signaler la beauté de ces lieux de charme. C'est grâce à ces touristes anciens que nous en avons l'image la plus véritable.

Ainsi, en 1612, Pierre Bergeron n'a qu'une phrase significative : « *Le jardin qui est vis à vis du bâtiment n'est que pour fleurs et est vers l'occident.*¹⁰⁹ » Une autre phrase attire l'attention : « En dehors est un petit parterre que l'on n'a pas étendu davantage à cause de la situation.¹¹⁰ » On peut penser qu'en 1612, le château étant encore loin de son achèvement et, les travaux le concernant en priorité, les jardins n'étaient donc vraisemblablement qu'ébauchés.

En 1630, l'auteur de « *Cadillacum, Vernacule, Cadillac*¹¹¹ » est naturellement plus prolixe, le gros œuvre étant presque achevé.

« Contigüe au château se trouve le jardin aussi agréable que charmant. Il produit non seulement de quoi contenter la faim mais encore de quoi se repaissent l'âme et les yeux.

Vous pouvez y repérer toutes variétés de fruits, des herbes des qualités les plus exquises, des fleurs odorantes, des arbres lourds de leurs fruits de toutes natures et aussi vous n'en mépriserez pas quelques amusements.

Ce jardin renferme dans son périmètre, un jeu de paume de quatre cent cinquante pieds de long. Il dépasse de soixante quatre pas son fruitier et ses chambres de verdure. Entre celles-ci, l'une occupe la place principale : ouverte aux herbes odoriférantes et aux fleurs suaves. Les ducs d'Epéron avaient l'habitude d'y venir prendre quelques nourritures ou même leur repas. De l'autre côté de la table se fait remarquer une fontaine étendant

¹⁰⁸ N.D.E. : concernant le petit jardin, Catherine Duboy-Lahonde, conservateur en chef du Service régional de l'Inventaire (DRAC Aquitaine) a publié en 2012 un article fort documenté sur *Le petit jardin de Jean-Louis de La Valette à Cadillac*, que nous recommandons vivement. Cet article est disponible sur le site In situ : <http://journals.openedition.org/insitu>

¹⁰⁹ *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1955, op . cit., p. 238.

¹¹⁰ Idem, p. 237.

¹¹¹ Cité par J. d'Welles, op.cit. p 54.

perpétuellement une eau très limpide. Elle est surmontée d'un Neptune, statue en airain, lequel jette de l'eau très pure de toutes ses parties et même de son membre viril.

Le ruisseau l'Euille (Lille) qui prend sa source à Langranne à trois miles d'ici entoure ce jardin vraiment royal, le baigne de ses eaux, il possède aussi un vivier ou des canaux souterrains et d'autres en plein air le nourrissent. »

S'agit-il vraiment du jardin situé au nord-ouest du château et auquel on accède par un pont de pierre de cinq arches au-dessus des douves ou du parc ? Le jardin mesure quatre vingt mètres de longueur et une soixante mètres de largeur.

L'auteur évoque un jeu de paume de quatre cent cinquante pieds de long, soit plus de cent quarante mètres. Vraisemblablement, ce terrain de sport devait être installé dans le parc, l'expression « *Le ruisseau d'Euille entoure ce jardin le laisse supposer.* »

Abraham Goellnitz, le visiteur anglais de 1643, n'a que quelques lignes au sujet du jardin :

*« Touchant au château se trouve un jardin spacieux et bien soigné. La cour, destinée au jeu de palemille, mesure quatre cent cinquante pas. Dans le jardin, il y a soixante quatre allées et charmilles couvertes, mais ma mémoire me rappelle surtout un berceau de verdure et de fleurs où le duc d'Epéron souvent va prendre ses repas ; en face de la table qui s'y trouve est une fontaine jaillissante, au-dessus de laquelle un Neptune d'airain, tout nu, jette de l'eau par tous ses membres ; il n'est pas modeste ; bien plus, pour prouver qu'on a vu ce jardin royal, on peut citer « *singularia circa praepulium* ¹¹² ». Telle est la disposition de ce jardin. Une vallée ombreuse divisée par la petite rivière de Lille (l'Euille) qui sort de Langrane (l'Engranne) à trois mille de là et est traversée par un pont, entoure les jardins nourrissant les lapins ; tous les animaux nuisibles en sont exclus ¹¹³.*

Incontestablement, le texte de Goellnitz concerne le parc et coïncide avec le récit précédent.

La relation de Jean Le Laboureur, en 1659, va nous permettre d'éclairer mais pas complètement, les insuffisances qui précèdent.

« De là (du sous-sol) on entre par un pont-levis dans un parterre qui, à la vérité, ne répond pas à la majesté du bâtiment tant parce qu'il faut descendre pour y aller, que pour être petit et enfermé. Il y a une fontaine jaillissante au milieu, mais qui n'a qu'un filet d'eau ; le bassin est tout d'une pièce en marbre d'environ trois pieds de diamètre, soutenu sur un autre bassin en pierre plus grand. Dans ce bassin est une pierre creuse et percée par dessus, du poids de cinq à six livres, qui nage sur l'eau et qui se trouve toujours sur un côté qui est en cube. Au bout de ce parterre est une salle d'armes, et au milieu une fort belle grotte de coquillages avec des personnages de la fable. De cette grotte il sort des jets d'eau sans nombre, comme aussi des environs, qui se voûtent en arc et autour desquels on peut se promener, mais il y a des tuyaux qui montent le long des ormes, qu'ils embrassent, dont on fait plusieurs malices en tirant les fausses pour mouiller ceux qui ne s'en défient pas : la même malice se fait à l'entrée de la salle d'armes, à côté de laquelle est le regard pour faire jouer les eaux. A l'entrée de la grotte est un tuyau principal qui jette de l'eau en diverses figures selon les moules qu'on y applique, et il y a une queue de tuyau courbe, dont on mouille de loin qui l'on veut. »

Après cette description, il n'y a aucun doute : nous venons de nous promener, dans le jardin de l'ouest, tel qu'il était en 1659.

Suivons à nouveau Jean Le Laboureur :

¹¹² Détail sur la circoncision...

¹¹³ Jacques d'Welles, op. cit. p. 59

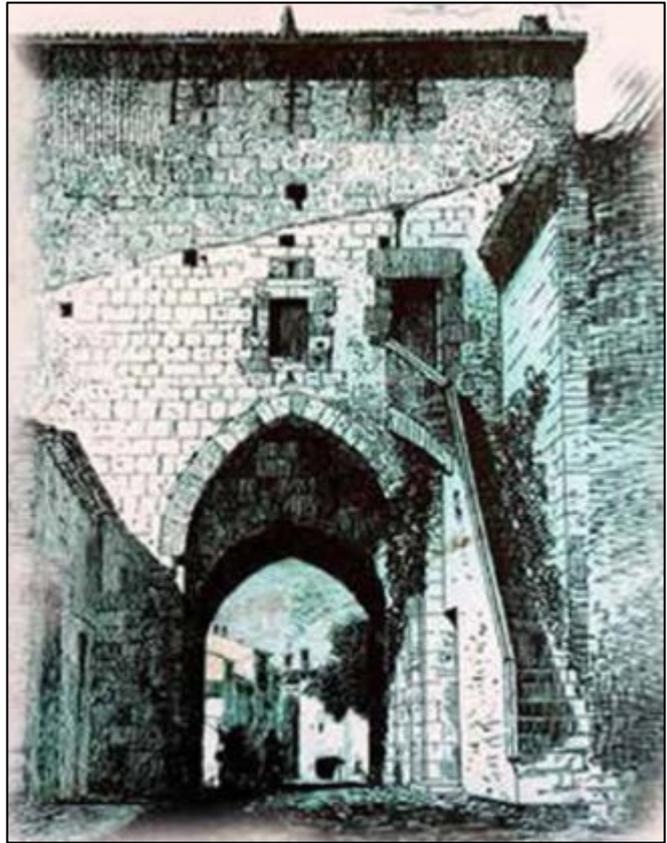
« Après avoir visité le château, nous regagnâmes la cour où il y a trois grosses pierres de canon de fer, qui ont servi à la défense de cette place durant les dernières guerres et sortîmes par le pont-levis de l'entrée sur la place de l'avenue du château.

Au coin à main gauche de cette place parait une porte qu'on dirait être une porte de la ville, qui tient à l'église à collégiale et parochiale tout ensemble de Cadillac¹¹⁴. Par cette porte on entre dans la basse-cour, qui est fort grande et carrée, toute de gazon et plantée d'ormes à la ligne. A main droite sont les écuries qui règnent sur toute la longueur, qui sont séparées en trois : celle du milieu qui est en dôme, est pour les-chevaux fins et pour ceux de carrosse ; les deux autres sont pour les chevaux de chariots et pour les mulets. A l'autre bout est une galerie, qui sort d'un manège couvert, qu'on tient être le plus beau du royaume, et qui occupe aussi toute la longueur. Au bout de cette basse-cour, qui est fermée d'une haute muraille, est le jardin potager, où l'on entre par une grande porte qui est au bout du manège.

Ce jardin est fort grand et vaste, tout en carrés de fleurs, de fruits de légumes, et on y entre par une grande palissade-de l'autre côté de laquelle est l'appartement des jardiniers, l'entrée du parc où il faut descendre bien bas et l'orangerie. Dans le milieu du jardin est un pavillon d'arbres fort grands et qui n'est soutenu que des arbres mêmes, sans charpente et sans autre perche ; il est flanqué de quatre pavillons, qui sont pratiqués pour les sièges de repos, et au milieu est une fontaine jaillissante. De là on voit tout le jardin qui est fort grand et magnifique.

L'orangerie est la plus belle de France, à ce qu'on dit, mais c'est plutôt par la quantité des orangers et citronniers, qui sont au nombre de plus de cent que par le mérite de l'enclos où ils sont qui est trop petit pour cette quantité et qui n'est pas situé fort avantageusement. Jamais on ne vit de si beaux fruits de toutes les sortes d'orangerie, ni en si grande quantité. Au sortir de là nous descendîmes par une petite cour dans le parc, qui est fort profond et où nous vîmes une fontaine, qui n'est autre chose qu'une source d'eau vive renfermée dans une petite voûte de pierre, qui fait le ruisseau dont j'ai parlé' qui coule par le bout du château et qui devient un petit fleuve à porter bateau par le secours a marée, qui y fait refluer la Garonne. Il y a deux ou trois allées dans ce parc qui me parut de moins de cent arpents, et au bout duquel on voit des roches affreuses qui en défendent les entrées par des précipices.¹¹⁵ »

Tout ce qui faisait le charme de ces sites harmonieux a pratiquement disparu, comme a disparu l'immense bassin en marbre qui ornait le centre de la cour. Et l'on déplore, une fois



La porte de Benauge autrefois accolée à l'église aujourd'hui disparue

¹¹⁴ N.D.E., Ancienne porte de Benauge détruite au milieu du XIXe.

¹¹⁵ J. Marchand, op. cit., pp 147-148.

encore, le « brûlement des titres féodaux » le 9 décembre 1793, sur la place devant le château, qui nous prive, comme pour celui-ci, des plans de ces milieux ravissants.

Le premier élément qui intrigue est le jeu de paume. L'auteur de « *Cadillacum, Vernacule Cadillac* » et Abraham Goellnitz le signalent en précisant sa longueur : quatre cent cinquante pieds, soit environ cent quarante mètres. Il ne peut trouver place que dans le parc ou dans le jardin extérieur. Le parc semble le plus adéquat. En rejoignant l'avis de Jacques d'Welles, on peut supposer qu'un jeu de paume avait trouvé place à l'étage de l'une des ailes.

Concernant le jardin d'agrément, recomposé en 1958, la fontaine jaillissante, le Neptune d'airain qui l'enjolivait, la salle d'armes, la grotte de coquillages avec des personnages de la fable et tous les divertissements qu'elle proposait se sont évanouis, victimes des hommes et de la durée. C'est actuellement un jardin à la française au milieu duquel est posé un bassin circulaire en marbre.

Les autres jardins sont maintenant du domaine de la ville qui a fait construire à leur emplacement. Restent de ces beautés rustiques, les écuries monumentales le long de la route de Targon, un édifice de l'orangerie qu'utilisent les associations locales au rez-de-chaussée et la société de judo au premier étage, un pont sur l'Euille et la fontaine du parc avec sa petite voûte de pierre dont parle Jean Le Laboureur. Le parc est également du domaine de la ville et sert pour les réjouissances populaires : kermesses, fêtes folkloriques, ...

En se basant sur le témoignage de Jean Le Laboureur, J. d'Welles a dessiné le plan du château et de son environnement¹¹⁶. Sans doute contient-il des vérités, notamment un pont sur l'Euille, la source à proximité qu'évoque le voyageur, l'orangerie, le pavillon d'arbres que flanquent quatre petits édifices. Le potager, les allées du parc... Mais on est intrigué par l'absence de pont qui devait unir le château au parc. Le Laboureur, ni aucun des autres voyageurs ne l'évoquent ; mais on peut dire, sans risque de se tromper, qu'il existait véritablement, accès le plus direct et le plus pratique aux frondaisons de la rive droite de l'Euille.

Ainsi, en ce qui concerne l'environnement de la demeure cadillacaïse, on peut estimer qu'en trois siècles, dans le cours des événements plus ou moins désastreux, sans doute ne faut-il pas trouver étrange l'effacement de l'espace bucolique qui était un des attraits de la folie cadillacaïse.

L'abandon a été le destructeur le plus actif, accéléré par l'utilisation de ce qui fut le palais de Jean Louis de la Valette en prison pour femmes ; les cent trente années de milieu pénitentiaire ont achevé la renonciation commencée dès avant la Révolution française. La délitescence des jardins est la déplorable conséquence des blessures du château'

¹¹⁶ J. d'Welles, *Le château des ducs d'Epéron en MDCLIX*, Bordeaux, p ; 81

CHAPITRE IX ULTIMES PRISONS LE FEU

Un peu plus de six mois après la fermeture de la « *Maison centrale de force et de correction*, » le château reçoit de nouvelles pensionnaires. Cette fois ce sont des fillettes délinquantes, des mineures, des enfants de neuf à quinze ans¹¹⁷ en provenance d'un peu partout en France.

Le premier convoi de transfèrement a lieu le 21 juin 1891. L'avis est annoncé par le ministère de l'Intérieur au directeur de l'Administration pénitentiaire de la Gironde par lettre du 15 juin. C'est un groupe de dix-huit jeunes filles en provenance de la maison pénitentiaire d'Auberive (Haute-Marne). Le directeur du centre de Cadillac avise le directeur de l'Administration pénitentiaire du département, par lettre du 22 juin, de l'arrivée le 21 juin de trente-six pupilles en provenance d'Auberive. C'est probablement le convoi signalé précédemment qui se serait gonflé de dix-huit fillettes.

Une nouvelle lettre du directeur du centre de Cadillac, du 3 juillet, annonce un convoi intégré le 2 juillet au soir, sans précision du nombre. Le directeur indique également que l'effectif total s'élève à cent soixante-huit délinquantes.

Un autre document daté de juillet, sans précision de quantième, fait état de l'arrivée d'un groupe transféré de Nontron, d'Angoulême, de Saint-Lazare, du fort du Hâ, de Riom, de Lavaur, de Cholet, de Nanterre, de Saint-Etienne et de nombreuses autres Prisons¹¹⁸.

Une autre pièce spécifie qu'au 17 janvier 1892, l'effectif du centre de Cadillac s'élève à trois cent vingt-huit enfants.

L'appellation de la prison n'est précisée nulle part. On lit dans un ouvrage : « *Cadillac commence à recevoir les filles de la correction, mais sera fermée pour ne rouvrir qu'en 1895.* »¹¹⁹ La date de fermeture n'est pas précisée, mais on peut penser qu'elle a eu entre septembre 1893 et septembre 1895.

En effet, le 5 septembre 1893, un groupe de conseillers généraux de Gironde présente un vœu pour la création d'une école de viticulture et d'œnologie dans le département. Or, Reinhold Dezeimeris¹²⁰, président du conseil général, élu du canton de Cadillac, constate que le château est évacué des délinquantes qui l'occupaient et communique, fin septembre 1895, aux commissions réunies du conseil général cette situation, proposant d'installer l'école dans le château. Il reçoit mission de procéder à une étude dans ce sens. Le vœu devient un projet. Celui-ci ne sera jamais réalisé.

La demeure reste une nouvelle fois vide pendant une dizaine d'années.

On peut admettre que s'est installée à Cadillac en 1905 l'« *Ecole de préservation pour les jeunes filles* » (c'est l'inscription qui a remplacé dans les premières années du siècle, sur la façade de la conciergerie ces mots ignominieux : « *Maison centrale de force et de correction* ». Les pensionnaires sont encore des mineures.

¹¹⁷ N.D.E. :Le château reçoit un premier convoi de fillettes « *délinquantes* » mineures, âgées de 9 ans à 15 ans ! C'est donc en 1905, que le château devient alors « *Ecole de préservation pour les jeunes filles* » dont le régime répressif fut d'autant plus terrible que cette fois, il concernait des enfants et adolescents. Cette institution fonctionna pendant plus de soixante ans et ne ferma que le 10 septembre 1952 suite à un incendie.

¹¹⁸ N.D.E., Toutes les lettres qui précèdent sont extraites du dossier Y 46 des Archives de la Gironde.

¹¹⁹ Béatrice Koeppel, op.cit., pp 120-121.

¹²⁰ N.D.E., l'association Saint-Blaise a édité une biographie de Reinhold Dezeimeris.

Addendum

N.D.E. : Le reportage photographique d'Henri Manuel sur la Maison de préservation de Cadillac¹²¹ entre 1929 et 1931.

Ces clichés sont l'œuvre du Studio Henri Manuel dont beaucoup sont disponibles sur le net. Curieusement c'était plus un spécialiste des portraits que des reportages comme celui sur l'école de préservation de Cadillac.

Il avait photographié des personnalités du monde de la politique, et non des moindres comme celui de Jaurès sans compter les portraits du monde des arts, du spectacle et des sports diffusés dans la presse quotidienne. Ses clichés de célébrités furent peu à peu utilisés par la presse quotidienne.

Pendant l'entre-deux-guerres il devint le photographe le plus prolifique dans le secteur de la mode, surtout pour Chanel, Lanvin, Patou, Poiret, Schiaparelli, très loin par conséquent de l'univers carcéral. Il a été publié dans une trentaine de revue de mode et plus particulièrement pour *La femme de France* (1922-1935), *Les grandes modes de Paris* (1906-1931), *Les modes de la femme de France* (1922-1935), *Le petit écho de la mode* (1928-1936. (notice WIKIPEDIA).



Cadillac, entrée de la conciergerie, un visiteur salue un gardien en uniforme

« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°48.



Cadillac, le parloir

« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°6.

¹²¹ N.D.E. : Clichés en provenance de l'ENPJJ, Ecole nationale de prévention judiciaire de la jeunesse, 16 rue du Curoir, BP 90114, 59052 ROUBAIX Cedex 1, obtenus grâce à l'obligeance et sur autorisation de la documentaliste de la médiathèque, Carine Bourgoïn.

Entre 1929 et 1931, le studio Henri Manuel réalise une commande sur les prisons et les institutions pour mineurs relevant du ministère de la Justice. Le reportage est d'importance et couvre l'École d'administration pénitentiaire, 17 maisons d'arrêt, 6 centrales et notamment 9 établissements pour mineurs : les maisons d'éducation surveillée d'Aniane, de Belle-Île-en-Mer, de Saint-Maurice, la colonie correctionnelle d'Eysses, l'école de réforme de Saint-Hilaire, les écoles de préservation de Cadillac, de Clermont-de-l'Oise, de Doullens, ainsi que la prison de la petite Roquette qui, à cette époque, accueillait des mineurs.

François Denoyelle a analysé cette production si étrangère à son style¹²². Les images sont montées sous forme d'albums de facture très artisanale, les photographies étant collées sur du papier Canson et rassemblées par établissement, ce qui laisse supposer une diffusion très restreinte. Seule la dénomination officielle de l'institution, inscrite à la main, figure sur la couverture, mais aucune légende n'accompagne les clichés.

Ses relations avec les membres du gouvernement et des différents ministères qui viennent se faire portraiturer dans son studio ont certainement favorisé l'obtention d'une si importante commande du ministère de la Justice.

Les reportages, d'ampleur variable, s'attachent tous à présenter l'ensemble des acteurs (personnel de direction et d'encadrement, enfants de tous âges, visiteurs), et, ce qui en fait tout le prix, les bâtiments et leurs dépendances,

Denoyelle, fait notamment remarquer que, dans tous ses reportages, le directeur trône invariablement à son bureau. La pose comme les lieux sont austères et incarnent l'autorité. Il pose généralement la main sur une liasse de documents et, au premier plan, des ouvrages empilés de façon désordonnée se veulent les témoins d'une grande activité.



Cadillac, le greffé, une pupille comparait devant le directeur et deux surveillantes

« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°49.



Cadillac, Le Directeur à son bureau

« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°15.

¹²² N.D.E. : Françoise Denoyelle, Maître de conférences à l'ENS Louis Lumière, Noisy-le-Grand (93), « Le studio Henri Manuel et le ministère de la Justice : une commande non élucidée », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, Numéro 4 | 2002, 127-143. Référence électronique : <http://journals.openedition.org/rhei/56>



Cadillac, cuisine, élèves préparant le repas
« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°47.

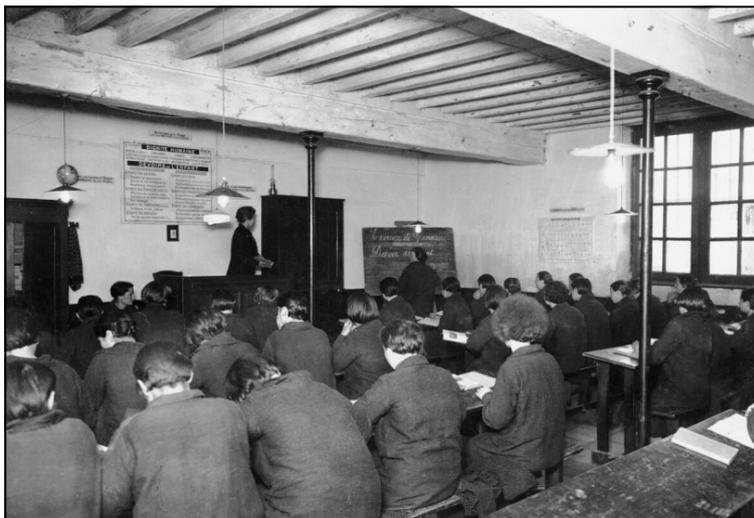


Cadillac, réfectoire, élèves servant le repas
« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°10.

On notera ici l'aspect lépreux des murs et l'éclairage médiocre de la cuisine et du réfectoire.

Surveillants, instructeurs et enseignants sont rarement photographiés seuls. Le personnel, toujours présent sur les photographies, est constamment en situation de travail.

Garçons et filles, séparés dans diverses institutions, sont le plus souvent appréhendés en groupe lors d'activités : classe, sport, apprentissage. En classe, ils sont toujours pris de dos afin de présenter de face l'encadrement scolaire, les tableaux et le matériel pédagogique accrochés au mur.



Cadillac, salle de classe, cours de grammaire

« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°47.

Le mobilier est rudimentaire, l'éclairage et le chauffage notoirement insuffisants pour d'aussi vastes salles. Un petit poêle est censé chauffer une pièce de plusieurs dizaines de mètres carrés.



Cadillac, atelier de couture ; les pupilles cousent à la main, l'une d'elle, au fond à droite, utilise une machine à coudre

« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°40.

Denoyelle fait remarquer que l'éducation, la diversité des apprentissages sont largement développés et valorisés ; en revanche, la répression, les brimades, l'enfermement transparaissent plus qu'ils ne sont affirmés.

Si la formation professionnelle peut être une voie d'insertion, force est de constater que les jeunes filles sont, elles, cantonnées, à des travaux de couture, comme c'était l'usage à l'époque.

Cadillac, l'infirmerie, une élève alitée.

« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°47.





Cadillac, Pupille prenant un bain
« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel »
n°13.

Les baignoires étaient alors peu répandues dans la société.

A propos de l'école de réforme de Saint-Hilaire, Denoyelle suppose qu'elles étaient réservées aux malades atteints de tuberculose. Rien n'indique que cela soit le cas à Cadillac où une seule baignoire est photographiée dans un réduit aux murs très dégradés.

Ci-contre, preuve selon Denoyelle, d'une mise en scène orchestrée par le photographe, la jeune fille, plongée tout habillée (sic) dans la baignoire, fait mine d'ouvrir un robinet qui, à l'évidence, ne coule pas.



Cadillac, les cellules individuelles. Toilettes et rangement matinal
« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°2

Le manque d'habileté des opérateurs met nettement en relief les mises en scènes orchestrées avec l'appui de la direction.

Denoyelle fait remarquer que de nombreuses scènes sont organisées pour rassembler sur une même photographie les différents moments d'une activité ou d'un apprentissage.

A de rares exceptions près, ni les prises de vue en plongée contre-plongée, ni les gros plans ne sont utilisés. Ces techniques, pourtant très en vogue dans la photographie de propagande, et évidemment bien connues du studio Henri Manuel, ne sont pas utilisées. Les vues sont frontales, la lumière naturelle utilisée au maximum. Il semble que les opérateurs n'aient eu d'autres buts que de répondre le plus rapidement possible à la commande. Il est évident au surplus que, compte tenu du nombre d'établissements à visiter (33) aux quatre coins de la France, ces photos ne sont pas de Henri Manuel mais de simples opérateurs probablement recrutés pour l'occasion.



Cadillac, les pupilles se font couper les cheveux par une camarade
« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°53.



Cadillac, coiffure, un des très rares gros plans sur la cinquantaine de clichés de la série
« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°37.

Les distractions sont rares : chorale, et danse et même criquet à Cadillac.

L'enfermement, et la garde constante ne laissent guère d'espace de liberté à ces jeunes corps, qui ont vite tendance à s'empâter avec un régime alimentaire riche en pain et féculents.



Cours de chant

« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°50.



Cadillac, autour d'un piano au fond à droite la chorale lors d'un office religieux, le prêtre est à leur côté.

« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°51.



Cadillac, la chapelle lors d'un office religieux, une élève lit l'évangile.
« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°52.



Cadillac, entrée de la conciergerie de l'Ecole de préservation pour les jeunes filles.
« ©Ministère de la justice – ENPJJ / Henri Manuel » n°14.

Les documents relatifs à cette école sont malheureusement rares¹²³. Nous possédons toutefois une chronique relative à « *l'angoissant problème de l'adolescence coupable* ¹²⁴ » parue dans « *L'Illustration* » numéros 4817, 4818, 4819 respectivement des 9 janvier, 16 janvier, 23 janvier 1937, sous la plume de Paul-Emile Cadilhac, journaliste à cet hebdomadaire.

La lecture des trois articles est agréable, parce que servie par un style excellent, clair et démonstratif.

Le numéro 4897 nous présente les « *clients des maisons de redressement* ¹²⁵ », décrit la vie dans la colonie agricole de Mettray (Indre-et-Loire), dans l'école de préservation d'Aniane (Hérault), enfin dans celle d'Eysses (Lot-et-Garonne) ; le numéro 4818 nous fait entrer dans les maisons de Belle-Ile (Côtes-du-Nord), de Saint-Maurice (Loir-et-Cher) de Saint-Hilaire (Maine-et-Loire) et de Chanteloup (Maine-et-Loire) ; le numéro 4819 nous amène à Cadillac, à Clermont (Oise), à Doullens (Somme).

Le texte sur Cadillac nous révèle d'abord que l'incendie de 1928 a eu « *pour résultat d'obliger à entreprendre des réparations rationnelles inspirées par un esprit moderne* » et qu'il y a un « *chantier qui atteste, comme ailleurs, l'effort de rénovation qui anime les dirigeants de ces établissements* ¹²⁶ »

Notons, en passant, que ce n'est pas l'avis du spécialiste que fut Jacques d'Welles.

Nous apprenons ensuite que le nombre de pensionnaires s'élève à soixante cinq, que celles-ci se lèvent « *à 6 heures en été, à 6 heures 30 en hiver, que le régime culinaire est agrémenté de quelques gourmandises* », et que des « *promenades* » ont lieu « *dans la campagne le dimanche, de 14 à 16 heures en hiver, de 16 heures à 18 heures en été pour les élèves de la section de mérite ;* »

Les motifs d'internement sont ensuite détaillés : « *Sur soixante-cinq, nous en trouvons deux internées pour coups et blessures, sept pour outrages publics à la pudeur, quinze pour incidents à la liberté surveillée, dix-sept pour vagabondage (lisez immoralité), vingt-quatre pour menus vols et larcins... et on compte ici des gamines de treize, quatorze, et quinze ans.* »

Les travaux pratiqués sont ceux de la couture et de la lingerie ; une dizaine de pénitenciers sont placées au dehors comme servantes de ferme. D'autre part, une fois par semaine, dix à douze pupilles reçoivent un « *enseignement sous la direction d'une maîtresse qui explique, commente et dirige un repas complet, du hors-d'œuvre à l'entremet sucré* »

Paul-Emile Cadilhac nous révèle également qu'à Cadillac, en 1937, « *le nombre des pensionnaires va être doublé* ^{127,128} ».

Nous n'en saurons malheureusement pas plus.

Pour en terminer avec les numéros de *L'Illustration*, précisons que les trois chapitres constituent une démonstration en faveur de la thèse suivante que le journaliste exprime dans les premières lignes du texte « *il n'y a pas de bagnes d'enfants.* ¹²⁹ »

¹²³ N.D.E., Norbert Pouvereau évoque semble-t-il la bibliographie car les archives du département de la Gironde détiennent 83 cartons classés en série Y qui sont loin d'avoir été dépouillés.

¹²⁴ *L'Illustration*, n° 4897 du 9-1-1937. p. 40

¹²⁵ Idem.

¹²⁶ *L'Illustration*, n° 4819 du 23-1-1937. p. 100

¹²⁷ Effectivement, les registres d'écrou de cette période n'ont pas été déposés ou conservés aux AD 33.

¹²⁸ Idem.

¹²⁹ *L'Illustration*, n° 4817 du 9-1-1937. p. 40.

Quelques cartes postales montrent des aspects relatifs à la vie dans l'établissement Pénitentiaire.

L'une d'elles représente l'atelier des lingères, une vingtaine de filles dans l'une des ailes, deux d'entre elles installées à une machine à coudre, leurs compagnes l'aiguille en main.

Une autre montre la cour et les tilleuls, à l'arrière plan les fenêtres grillagées et, au premier plan, vingt-cinq à trente pensionnaires, une sorte de bâton à la main, vraisemblablement pour une séance récréative¹³⁰.

Une autre encore sur laquelle on voit une douzaine de vendangeuses sur la place du marché, devant la conciergerie, prêtes à s'installer, soit sur une charrette tirée par un cheval, soit dans un véhicule automobile.

Une autre, enfin, douze jeunes personnes au milieu des vignes.

Ces témoignages visuels peuvent être confirmés, pour deux d'entre eux par les personnes âgées qui ont pu voir les matins d'octobre, dans les années 1920 et 1930, sur la place devant le château, des attroupements de « *pénitentiaires* » qui allaient savourer à pleins poumons et à pleins regards des journées de liberté dans les vignes de la région en oubliant tout à fait leur condition et les cerbères féminins chargés de leur garde. Les anciens ont vu également ces jeunes filles en promenade, le dimanche, sur les routes entre Cadillac et Cérons ou Laroque ou Rions, ou Loupiac, par groupes d'une vingtaine, encadrées par deux ou trois solides gardiennes au-visage austère et aux gestes absolus'



La récréation, . U. Vergeron. NDE : après une partie de cricket bates en main.



La récréation, Les lingères. U. Vergeron.

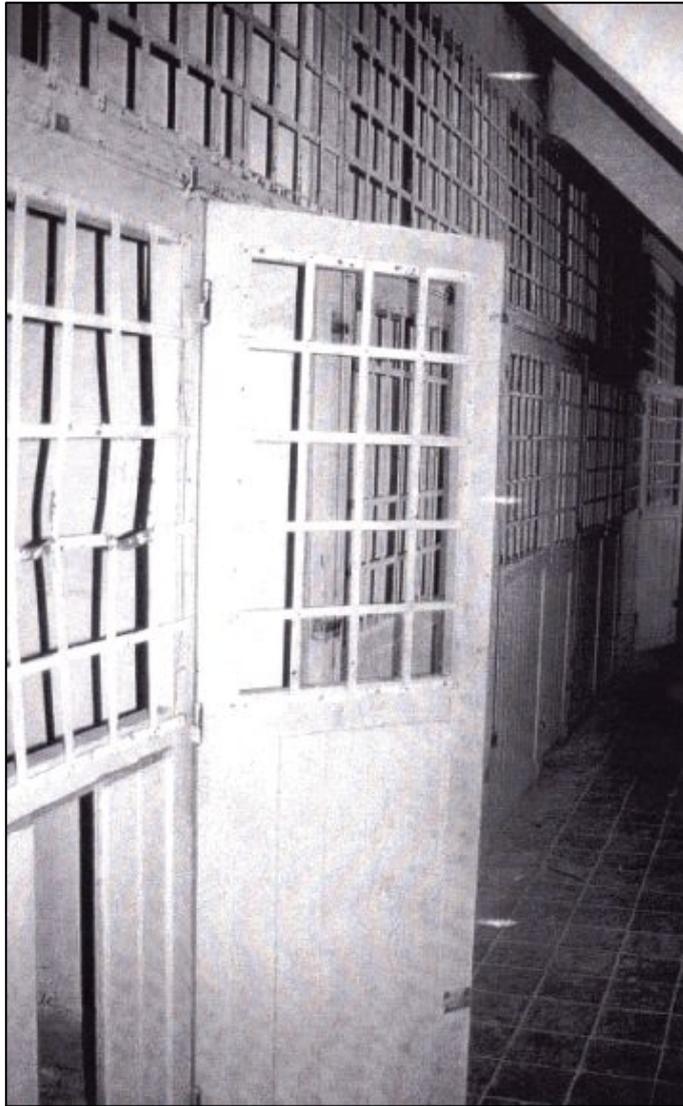


Départ pour les vendanges. U. Vergeron.

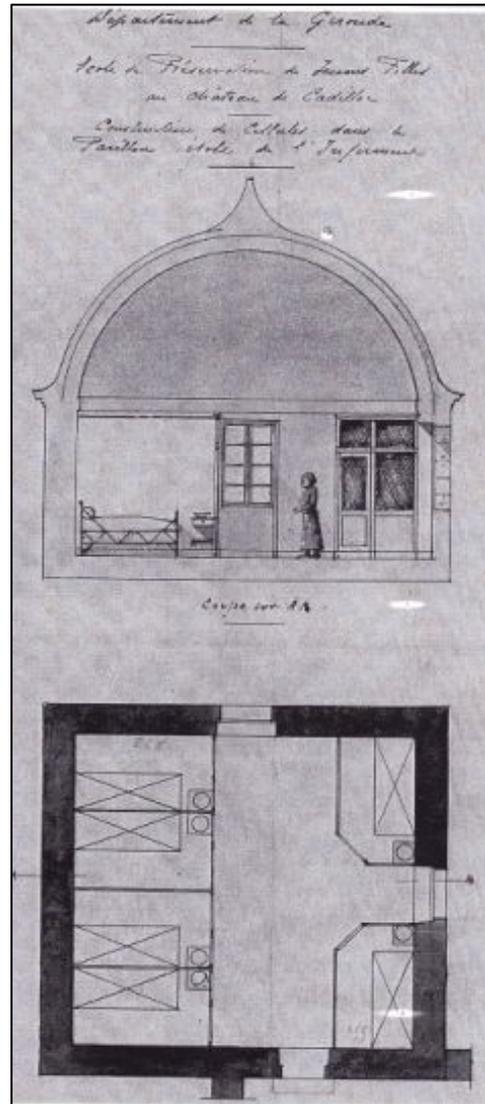


Une équipe de vendangeuses. U. Vergeron

¹³⁰ N.D.E., Il s'agit du jeu de criquet.



Les dortoirs. U. Vergeron.



Un plan de construction de cellules datant de 1912

Mais un jour...

Le paragraphe qui suit est la relation de ce que nous avons vu et entendu¹³¹ un jour d'été en 1928. C'était le 10 août. Une lumière magnifique, transparente, à peine mauve, comme l'espace aquitain en offre parfois à ses populations, baignait depuis l'aube la campagne girondine. La canicule s'était établie, offrande d'un soleil vainqueur de chaque matin dans un ciel méditerranéen. Et c'était aussi un vendredi habituel au cours duquel se préparaient déjà, sur la place devant le château, quelques éventaires où les commerçants présenteraient, au marché du lendemain, leurs denrées aux chalands de Cadillac et à ceux du Val de Garonne.

Des conversations s'échangeaient, roulant sur la forte chaleur, sur la fête locale de la Saint-Barthélemy, sur les affaires, sur la récolte prochaine qui promettait d'être de qualité tant la vendange sur les pentes offrait ses belles grappes dorées à l'ardeur du jour. La sueur ruisselait sur les fronts et dans les cous, époncée par de grands mouchoirs en un mouvement toujours recommencé. La fournaise semblait s'être matérialisée à certains endroits dans une sorte d'irradiation qui frémissait sur place. L'air, immobile, emplissait les rues sous la

¹³¹ N.D.E., l'auteur de ces lignes, Norbert Pouvreau, est né en 1916.

verticalité d'une luminosité statique comme l'atmosphère qui la portait. Une sorte de rumeur semblait venir de la place centrale, peut-être de l'ombre des quelques arcades moyenâgeuses qui résistaient encore sur deux faces du vaste carré.

Du haut de la ville vers la Garonne, on voyait, sur les toitures des maisons du bas, l'alignement des ruiles creuses de Gironde qui rutilait. Plus loin sur les rives du fleuve, les saules bleus montaient la garde, impassibles, au garde-à-vous, écrasés par le feu. Dominant tout cela les ardoises bleues du château regardaient la bastide au milieu de la campagne indifférentes à la beauté des choses.

Et encore plus au-dessus, des centaines d'hirondelles dessinaient d'immenses arabesques à peines troublées par des ruées soudaines de martinets dont les rondes incessantes s'annonçaient à leurs sifflets stridents.

C'était donc une journée ordinaire d'été, une fin de semaine qui n'attendait plus, au lendemain matin, que l'invasion lente et pacifique des paysans de Benauges pourvoyeurs de légumes, de fruits et de volailles sur le pavé de la place et à l'ombre de l'hôtel de ville, pour un face à face avec les chalands venus des deux rives de la Garonne faire leur rituel marché.

Tout à coup, dans la ville, éclata ce cri terrible.

- Au feu ! Le château brûle !

« *La Petite Gironde* », quotidien régional de Bordeaux et du Sud-Ouest, imprima dans son édition départementale du lendemain que l'alerte fut donnée à dix huit heures trente, par le chef de la gendarmerie, M. Eliès. Un autre journal, dont nous n'avons pu déterminer le titre, précisa à dix neuf heures.

Le brigadier-chef répercuta immédiatement la sinistre nouvelle à la mairie qui alerta dans l'instant le corps de sapeurs-pompiers et fit sonner le tocsin.

Le lieutenant Julien Dubois rassembla ses troupes qui se ruèrent dans la cour du château entraînant avec elles la pompe municipale à bras ; les pompes des communes de Cérons, Rions, Langon se joignirent à celle de Cadillac. Toutes ces pompes, d'un autre âge pour un si important foyer fonctionnaient à la force des -hommes ; leur jet, pitoyablement ridicule atteignait à peine la toiture et leur débit n'était pas à la mesure d'un si grand incendie.

La population s'était spontanément jointe aux sauveteurs et faisait la queue de seaux d'eau pour approvisionner les engins.

Il ne fallut pas longtemps pour que les flammes montent toutes droites dans le ciel sans nuage et dansent leur infernale chorégraphie en ronflant de leurs mille bouches, alors que la fumée s'épandait et planait au dessus du brasier.

Des craquements sinistres se produisaient ; des écroulements soudains, suivis de milliers d'étincelles, engloutissaient de grands morceaux de charpente à moitié consumés tandis que s'élançaient, comme projetées par une puissante force invisible, de nouvelles violentes flammes qui dévoraient l'espace ; une énorme angoisse serrait alors toutes les poitrines et passait sur la foule, un court instant immobile, un Oh ! Immense de peur.

Selon « *La Petite Gironde* », le feu avait pris dans les combles, du côté de l'Euille.

Le lieutenant des pompiers cadillacais avait ordonné les mesures adéquates : pompes en batterie et attaque à la hache, de la partie intacte de la toiture pour arrêter la progression des flammes. C'était une initiative intelligente, mais la fournaise gagnait rapidement, le dévouement et l'abnégation de tous ne suffisaient pas alors que les moyens matériels étaient dérisoires.

Les autorités prirent la décision qui s'imposait : faire appel aux pompiers de Bordeaux qui disposaient de moyens modernes et puissants.

Le quotidien girondin ne précise pas le nombre de pompes que les hommes du feu bordelais mirent en batterie ; il y en eut sans doute plusieurs : dans la cour, dans le jardin, sur la rive gauche de l'Euille, toutes puisant l'eau dans la rivière peut-être même dans la Garonne.

Le soir tombait alors que le sinistre était vaincu. Des fumerolles s'élevaient encore doucement des ruines, ultimes gracieux pieds-de-nez au désastre.

Les pompiers de Bordeaux regagnèrent leur caserne, mais laissèrent sur place un détachement et une motopompe pour palier un éventuel réveil du feu.

Toute la population cadillacaise avait participé aux secours, aidée du personnel de l'asile d'aliénés, de beaucoup de membres des communes voisines et même des pensionnaires de l'école de préservation dont certaines cependant s'égaillèrent dans la campagne, tandis que les élus municipaux et ceux des communes voisines essayaient de coordonner les efforts et prenaient part à la lutte.

Quelles furent les causes de ce désastreux incendie ?

Nous rapportons les bruits qui coururent et que nous avons nous-mêmes entendus. Un court-circuit dans les combles ? A l'époque, les installations électriques ne présentaient pas les mêmes garanties qu'aujourd'hui. Une vengeance de la part des filles ? Mais quelle sorte de vengeance ? Pourquoi ? Contre qui ? Une rumeur courut : on parla de trois foyers. Nos souvenirs ne vont pas plus loin.

Le lendemain, et pendant plusieurs jours, flotta dans les rues de la ville l'odeur particulière des vieilles choses brûlées, une senteur de cuir à moitié consumé à laquelle se mêlait celle du bois carbonisé et la fétidité des peintures calcinées.

Pendant longtemps la place du marché resta le lieu de rassemblement des personnes âgées cadillacaises qui venaient avec leur peine déplorer les ravages du feu et dissenter sur les péripéties de la lutte.

Un silence étrange s'appesantit sur la bastide. Les cadillacais anéantis, sans réaction, n'arrivaient pas à assimiler la catastrophe qui s'était abattue sur leur château.

Dès le lendemain, jour de marché annulé spontanément, commença la ronde des visiteurs de toute la Gironde et des départements voisins venus découvrir les ravages et compatir à un si funeste destin. Les fins de semaine, sur toutes les routes menant à Cadillac, on put voir des files d'automobiles convergeant vers la ville ; jamais celle-ci n'avait reçu autant de véhicules à une époque où leur nombre n'était encore que globalement faible.

Et puis, les jours ordinaires reprurent leurs cours. Les « pénitentiaires » se serrèrent dans leur moitié d'édifice. On s'habitua à voir le grand trou dans la toiture du nord-est, jusqu'à ce qu'arrivent des chargements de matériel et de matériaux accompagnés d'une équipe d'ouvriers et que commencent les travaux de remise en état.



Incendie du 10 août 1928

Au cours de l'après-midi tragique du 10. août 1928, toutes les personnes qui avaient assisté et pris part à la lutte constatèrent le ridicule effet des quelques pompes à bras sur le brasier. En plus, les centaines de dévouements n'avaient pas eu le résultat qui tant d'abnégations laissait espérer. La conclusion que chacun se faisait dans son for intérieur était la suivante :

-Sans les pompiers de Bordeaux tout le château brûlait!

A l'évidence, les élus de la commune avaient noté la sévère carence des matériels contre l'incendie dont la faible puissance et le non moins faible débit avaient marqué leur désastreuse limite. Mais ce furent les pompiers qui ressentirent le plus cruellement, leur échec. Le 18 août le conseil municipal reçut de la part de la subdivision des sapeurs-pompiers une lettre dans laquelle les hommes de feu demandaient l'achat d'une moto pompe puissante. Les édiles ne tergiversèrent pas. En début 1929, la commune disposait d'une moto pompe De Dion-Bouton à haute pression, d'un débit de cinquante mètres cubes à l'heure.

Avant d'aller plus loin dans les suites du grand incendie de l'été 1928. Il semble intéressant de jeter un rapide coup d'œil sur l'histoire du corps de sapeurs-pompiers de Cadillac. Les archives de la ville sont riches en comptes rendus relatifs à ce corps d'hommes généreux, succession de décisions qui suivent la marche des choses¹³² :

- création de la subdivision des sapeurs-pompiers le 18 mai 1848, vingt-deux hommes à qui est versée une indemnité globale de cent soixante-cinq francs ;
- constitution d'une compagnie de pompiers le 7 février 1861 ;
- renouvellement de l'habillement : casques, pantalons, vestes, ceintures, au cours des années jusqu'en 1927 ;
- achat le 21 décembre 1928 d'une moto pompe, renouvellement de l'habillement, secours aux communes de Béguey, Rions, Loupiac, Barsac, Podensac, Cérons ;
- achat d'une sirène le 12 octobre 1935
- formation d'une section de sapeurs-pompiers-bateliers en août 1936;
- achat d'une nouvelle moto pompe le 7 juin 1942;
- création d'un centre de secours contre l'incendie en 1944 ;
- construction d'un garage aux allées des Capucins le 8 juillet 1947 ;
- construction de six garages et de deux logements contigus en 1968 ;
- construction d'une caserne inaugurée en mai 1972¹³³.

Actuellement, le corps des sapeurs-pompiers de Cadillac est composé d'une quarantaine de volontaires. Tous ces renseignements nous ont été communiqués par M. Jean Ribeaut, ancien lieutenant des pompiers.

Au soir du 10 août 1928, la partie latérale nord-est du bâtiment principal est donc anéantie ; elle contenait les anciens appartements splendides que le duc réservait au roi et à la reine à l'occasion de leurs visites ; la décoration en était particulièrement somptueuse ; les quatre

¹³² **N.D.E.**, La contribution de M Ribaut a dispensé l'auteur de dépouiller les archives contemporaines de Cadillac qui sont fort riches en ce qui concerne le service incendie. Celles-ci ont été reclassées selon les normes archivistiques en 2009 avec le concours du Président de Saint-Blaise. Elles comprennent :

- H1, 1927-1951 : notes, correspondances, instructions, pièces, marchés ;
- W3, 1957-1998 : fonctionnement/départementalisation ;
- W4, 1984-1993 frais : états ;
- W1, 1994-1996 frais : états ;
- W42 à W 44, centre de secours et d'incendie, construction, travaux, agrandissements 1969-1971 et 1981-1983.

¹³³ **N.D.E.**, La caserne de Cadillac est depuis 2016 installée à Béguey.

monumentales cheminées que nous avons déjà évoquées constituaient des ornements fastueux et, pour certaines d'entre elles, les très belles sculptures étaient dues aux ciseaux des sculpteurs Jean Langlois et Jean Richier ; les plafonds, les murs portaient encore les décorations originelles, sans doute aux couleurs un peu fanées mais qui permettaient d'imaginer leur splendeur première ; et, sous les ardoises de la toiture, selon les charpentiers qui avaient en charge l'entretien de celle-ci, les poutres maîtresses en bois de chêne de la forêt de Benauges étaient en parfait état de conservation après trois cents ans de service.

Le désastre était immense. Ne restaient que les cendres des madriers, des pannes, des arbalétriers, des chevrons, des plafonds, des planchers, que la chaux des marbres calcinés par le brasier, que la poudre des statuettes, des figurines ; seule, la puissance des murs avait résisté à la fournaise et le rez-de-chaussée semblait avoir moins souffert qu'on aurait pu l'imaginer.

Unique consolation : la partie latérale ouest était intacte. Une fois encore, le château avait enduré une profonde blessure, une des pires.

Les Monuments de France reconstituent la partie détruite... à petits frais.

La charpente est refaite, mais en béton armé, comme pour la cathédrale de Reims ; la robustesse des murs peut supporter sans peine le fardeau. La toiture est rétablie telle qu'elle était avant l'incendie, alors qu'on avait tout loisir de dégager tout au moins le pavillon central des combles qui s'y appuyaient, de reconstituer ainsi les quatre pentes pour cette vision d'envolée vers le ciel, et de rétablir les lucarnes, telles qu'à l'origine. Les cheminées ne sont pas restaurées. Les planchers sont restitués ; les murs intérieurs reçoivent un enduit. En somme un minimum de travaux pour un minimum de dépense.

Incendie au château d'Épernon

Avant-hier, vers 6 heures, le feu s'est déclaré à Cadillac, à une quarantaine de kilomètres de Bordeaux, dans les immeubles de l'ancien château des ducs d'Épernon, où se trouve actuellement l'école de préservation de jeunes filles. Les pompiers de Cadillac, de Cérone, de Riom et de Bordeaux, immédiatement alertés, sont accourus sur les lieux et ont mis leurs pompes en batterie. Malgré leurs efforts et ceux de la population qui fit la chaîne pendant plusieurs heures, toute la partie droite de l'aile nord du château a été sérieusement atteinte. Les dortoirs, les ateliers de l'école, situés au premier et au deuxième étages, ont été complètement détruits.

On a pu préserver la chapelle et une des salles où se trouve une cheminée d'un intérêt historique considérable.

À minuit, l'incendie paraissait circonscrit. Les dégâts, qui n'ont pu encore être évalués, sont très importants.

L'école contenait environ 150 pensionnaires.

On n'a eu aucun accident de personne à déplorer.

Le Figaro, 12 août 1928

« L'École de préservation pour les jeunes filles » continue son activité jusqu'en 1942, treize ans encore pour un sauvetage des consciences égarées dont la réussite est très loin d'être assurée. Ce n'est plus la « Maison centrale de force et de correction », mais le régime est très dur et les rebellions sont nombreuses, témoin cette mutinerie dans les années trente, nous en avons encore souvenance, au cours de laquelle les filles, installées sur l'une des ailes, dépouillaient la toiture de ses tuiles et jetaient celles-ci dans la cour.

Deux cartes postales, dont on ignore malheureusement l'année de leur édition permettent d'affirmer que la détestable primitive inscription en grandes lettres, sur la façade de la conciergerie a disparu. Sur l'une d'elles, produite par I. Hermiaux photographe à Cadillac, on lit « *Ecole de préservation pour les jeunes filles* », sur l'autre, produite par Bosc à Bordeaux, on déchiffre « *Maison d'éducation pénitentiaire pour les jeunes filles* ». Ce dernier titre concerne-t-il l'établissement qui va prendre la suite ? Ou alors, une maison d'éducation intérimaire s'est-elle installée à partir de 1942 jusqu'en 1945 ?

Les enseignes sur la conciergerie



Maison centrale de force et de correction



Bosc, Maison d'éducation pénitentiaire pour les jeunes filles



Hermiaux, Ecole de préservation pour les jeunes filles

NDE : Il n'a pas été trouvé trace de clichés à l'enseigne de l'IPS (Institution publique d'éducation surveillée)

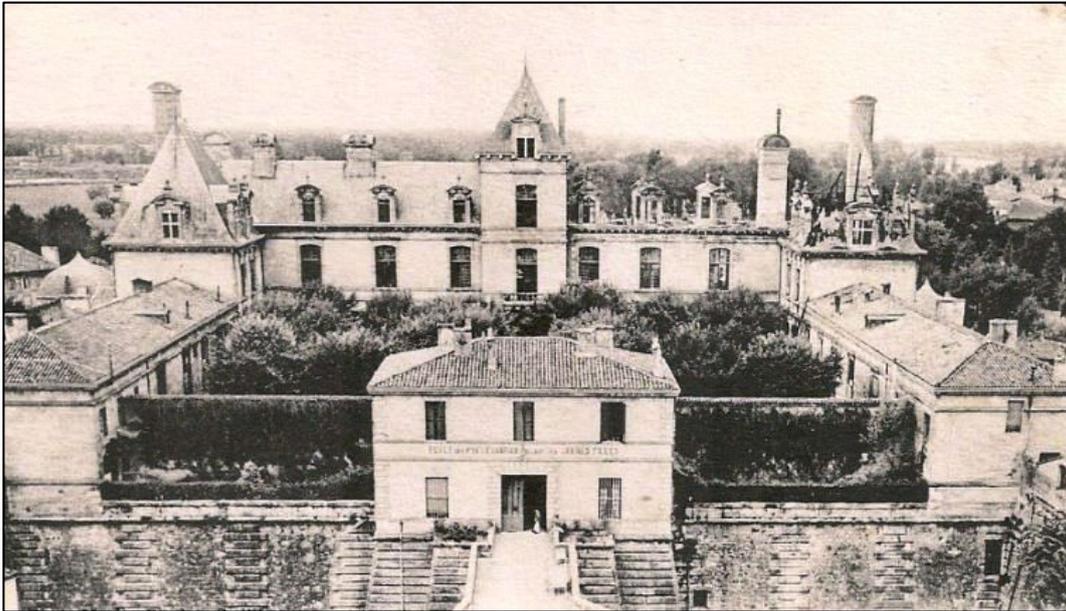
Un nouvel organisme prend place, en effet, dans le château : « *L'Institution publique d'éducation surveillée* », l'I.P.S.

Le seul ouvrage qui traite de l'I.P.S. de Cadillac, par le biais du suicide d'une détenue, est « *Marguerite B* » de Béatrice Koeppel, chercheur au centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson. Cet ouvrage, dont nous avons extrait de nombreuses citations, nous a permis de suivre la marche de l'I.P.S. depuis son installation prometteuse jusqu'à sa dramatique fermeture, en passant par les péripéties plus ou moins tragiques de son histoire.

Et tout cela dans le morne château altéré et lassé qui, depuis cent trente ans, assimile une somme infinie de souffrances et d'horreurs.

Dès 1935 (ordonnance du 2 février), une réforme des maisons pénitentiaires voit le jour, destinée à « *doter les mineurs délinquants d'un nouveau statut juridique et les services de l'Education surveillée d'une organisation répondant aux conceptions les plus récentes de la criminologie et de la pédagogie.*¹³⁴ » De plus, initiative ô combien heureuse, l'ignoble loi du silence est abolie. Cette réforme a pris naissance dans les règles du scoutisme, les théories freudiennes, plus tard dans la psychologie éveillée par la Libération et tend à faire considérer la jeunesse délinquante victime plus que coupable.

... « *Cadillac a été la première institution qui a servi de lieu d'expérimentation pilote pour mettre en place une nouvelle pédagogie.*¹³⁵ ».



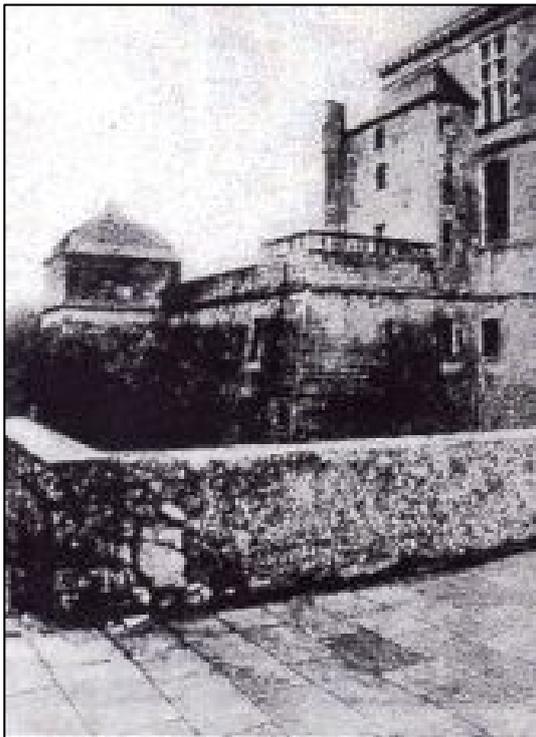
Le château après l'incendie. CP.

¹³⁴ BeatriceKoeppel, op. cit., p. 11.

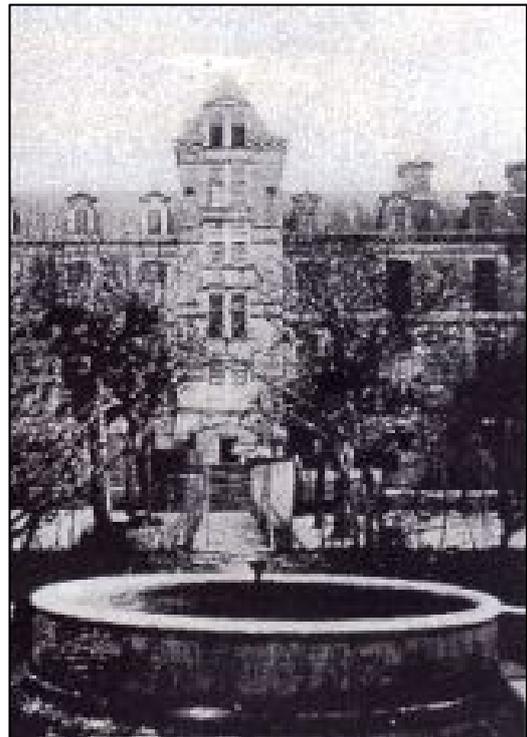
¹³⁵ Idem, p. 108.



Cour d'honneur, à gauche perron et entrée principale. U. Vergeron.



Un coin de l'aile droite et sa terrasse donnant sur la campagne. U. Vergeron.



Le corps de logis central, façade arrière vue du potager. U. Vergeron.

N.D.E. : Le château sous l'occupation

Il n'a pas été trouvé trace de réquisitions du château de Cadillac pour loger les évacués de 39 et les réfugiés de 40. Il semble, au vu des listes établies par la Préfecture, que ceux-ci furent hébergés chez l'habitant et dans les fermes environnantes.

Il n'en a pas été toujours de même des troupes d'occupation¹³⁶.

Réquisitions du château

Le 2 décembre 1940¹³⁷, les autorités d'occupation et le maire visitèrent le château, et à l'issue de cette visite le colonel commandant les troupes d'occupation de la région de Cadillac décida le soir même de réquisitionner le bureau et les appartements de la direction pour y installer les bureaux de l'Etat-major. On ne sait combien de temps ces troupes en transit, à distinguer de celles de la Kommandantur, dont les bureaux étaient installés à l'hôtel de ville et les logements maison Boireau, angle rue du Cros route de Branne, occupèrent le château.

En l'absence du directeur de l'établissement, la sous-directrice F Fons, avait indiqué dans une lettre au Préfet que ces locaux étant indépendants des bâtiments de l'école leur occupation n'occasionnait aucune gêne dans le fonctionnement des services ni dans les mouvements des élèves. La présence d'un corps de garde à l'entrée du château, nécessitant seulement l'occupation d'un local devenu facilement disponible et également indépendant des bâtiments intérieurs, n'entraînait aucune complication dans la marche de l'établissement.

Aucune dégradation du château ne fut déplorée.

Une deuxième tentative rencontra plus de résistance¹³⁸. Le directeur avait été convoqué le 29 janvier 1944 par le maire de Cadillac pour céder une partie de l'établissement à une formation allemande qui devait séjourner « *un certain temps* » dans la localité. Il fit observer que la cession d'une aile de l'établissement aurait eu de lourdes répercussions dans le service, d'autant que l'autorité d'occupation avait envisagé le transfert de l'établissement d'éducation à l'asile de Cadillac. Un compromis fut trouvé en logeant le gros des troupes dans les écoles de la localité de manière à ne céder que quelques locaux de l'école de préservation des filles qui assurera son service dans les classes donnant sur la cour d'honneur. On n'a aucune trace de cet épisode dans les archives de Cadillac.

Réclusions au château à l'initiative des autorités allemandes

La Standortkommandantur¹³⁹ de Cadillac, n'hésita pas à envoyer de son propre chef, des mineures vagabondes, soupçonnées de propager la syphilis, à l'Ecole de préservation de Cadillac. La gendarmerie de Cadillac fut mise à contribution en dehors de toutes les règles et l'établissement contraint d'obtempérer. Ainsi, le 13 décembre 1940, à la demande du standortkommandant de Cadillac, l'unterscharführer¹⁴⁰ Weidlich, François Aimard, maréchal des logis chef, et Neuville Marcellin, gendarme, cosignèrent un procès-verbal rendant compte de leurs diligences sur les cas de deux jeunes femmes de 20 ans.

Le 6 décembre 1940, Odette F, 20 ans fille de Jean et Henriette B, surprise à vagabonder fut convaincue d'être « *entrée en relations avec des soldats allemands* ». Elle avait été reconnue atteinte de maladie vénérienne par un médecin militaire allemand. La gendarmerie de Cadillac invitée à la transférer à l'Ecole de préservation sollicita l'autorisation du Procureur de la République. Celui-ci déclara qu'il « *ne pouvait, pour le moment, prescrire l'admission de la jeune femme à l'école de préservation de Cadillac mais que le commandant des troupes d'occupation de Cadillac pouvait en donner l'ordre s'il le jugeait utile* » (sic). Cette réclusion ne s'appliquait qu'aux mineures sans domicile fixe. Celle-ci sachant lire et écrire, et élevée par ses parents jusqu'à

¹³⁶ N.D.E. : AD 33, 45 W 15.

¹³⁷ N.D.E. : Direction de l'administration pénitentiaire et des services de l'éducation surveillée lettre au Préfet n°787 du 31 janvier 1944 soit près de deux mois plus tard !

¹³⁸ N.D.E. : Direction de l'administration pénitentiaire et des services de l'éducation surveillée lettre au Préfet du 31 janvier 1944, signé illisible le Directeur.

¹³⁹ N.D.E. : Chaque chef-lieu de département était dirigée par une Feldkommandantur équivalent allemand d'une préfecture, le chef-lieu d'arrondissement était dirigé par une Kreiskommandantur et à l'échelon du canton par une Standortkommandantur chargée de régler les problèmes administratifs et délivrer les laissez passer.

¹⁴⁰ N.D.E. : Unterscharführer : premier grade de sous-officier dans la SS, à la tête d'une troupe de 7 à 15 personnes ce qui donne une idée de l'importance de la Kommandantur installée à Cadillac.

l'âge de 10 ans, puis ensuite placée chez autrui, ne connaissait pas l'adresse de son père. Elle avait déjà été arrêtée par la brigade de Cadillac à deux reprises le 30 octobre 1940 pour vagabondage et le 19 novembre 1940 pour vol de légumes.

En revanche lorsque la mineure vit chez ses parents il y a simplement obligation de soin. Le même Procès-verbal de gendarmerie évoque une affaire de ce type.

Armanda B., 20 ans, cultivatrice aux B à Cadillac, fut auscultée à la demande de la Standortkommandantur le 7 décembre 1940 par le docteur Dauné. Elle reconnut avoir eu depuis août 40 des relations intimes avec des militaires allemands qui séjournaient à Cadillac. Interrogée, en présence de son père, François B., par la brigade de gendarmerie, elle affirma ne pas connaître l'identité des soldats allemands avec qui elle eut des relations. Lorsqu'elle fut invitée à se rendre à l'hôpital St-André à Bordeaux pour y suivre le traitement prescrit par le commandant des troupes d'occupation, le père, qui prétendait ignorer le commerce de sa fille, pensant qu'elle s'absentait le dimanche pour aller au cinéma, soutint que ses moyens ne lui permettaient pas de faire face aux frais de traitement. Le maire de Cadillac, Pierre Cousseau, 67 ans, déclara consentir à lui accorder l'assistance médicale gratuite..

Sources

N.D.E. : 45 W. Relations avec la Feldkommandantur, 1940-1944.



N.D.E. : En-tête d'une affiche allemande de l'Ortskommandantur de Cadillac, affichée dans les rues de la ville : Instructions données à la population fin juin 40

A partir de l'année 1945, « le système fonctionne parfaitement avec « une équipe de très jeunes femmes nouvelles recrues de l'Education surveillée, ayant à peine deux ou trois ans de plus que les détenues. Seule, la directrice avait une trentaine d'années. »

Pendant deux ans, il semble que l'I.P.S. de Cadillac suit une nouvelle voie, ouverte et humaine.

1947 est l'année où est fondée à Brécourt (Val d'Oise), dans un « *château merveilleux situé en pleine campagne, un modèle de bonheur*¹⁴¹ », une nouvelle institution qui sert bientôt d'exemple. Et partent alors, pour ce refuge exemplaire de délinquantes, les meilleurs éléments de Cadillac accompagnés d'une équipe éducatrice triée sur le volet avec leur directrice. Ne restent alors dans l'I.P.S. que les filles les plus difficiles avec le personnel pédagogique le moins apte. Et par-dessus le marché, entrent à Cadillac, cette même année, les pires éléments de Fresnes dont la section des prisonnières vient d'être mise à sac par celles-ci¹⁴². En plus, Brécourt envoie désormais dans la prison ducale les captives récalcitrantes.

Pourtant, en 1947, dans l'I.P.E.S., est appliqué un règlement intérieur strict et novateur. Mais un système progressif est en place qui consiste, par exemple, à réserver, pour les plus intelligentes, des cours commerciaux et, pour les moins capables, des enseignements de coiffure, de coupe ou de cuisine ; autre exemple, ce système autorise le port de vêtements personnels pour les méritantes, alors que les autres sont vêtues d'un uniforme laid dont la robe est de bure. Ce système progressif aurait dû faire place au nouveau règlement, mais il continue à l'être tant l'asservissement aux usages est ancré dans cet univers carcéral. Cadillac est donc très loin d'être un lieu d'expérimentation pilote « *en conformité légale aux innovations* » mais en fait enchaîné à « *la soumission passive aux traditions*¹⁴³ ». *La brutalité envers les faibles, la fuite en avant envers les forts*¹⁴⁴ » continuent à sévir.

C'est alors qu'arrive, le 8 août 1947, dans cette atmosphère dégradée ; néfaste, une détenue de seize ans, Marguerite B.

Le dossier la présente très intelligente et apparemment douée, mais simulatrice, mythomane, instable, automutilatrice. Était-elle atteinte d'une forme particulière d'hystérie, ou subissait-elle une crise d'adolescence ? Elle fait plusieurs séjours à l'hôpital psychiatrique de Cadillac et même à l'hôpital Saint-André à Bordeaux. Le 31 octobre 1950, à 9 heures 30, on la découvre pendue à l'aide d'un drap de lit. Malgré tous les efforts de réanimation, la mort est déclarée à 11 heures 30. La mise en bière a lieu le lendemain à 11 heures, la messe d'enterrement est dite à 11 heures 30 dans la chapelle du château, l'inhumation est effectuée à 17 heures 30 dans le cimetière de la ville au quartier Saint-Martin¹⁴⁵.

Le retentissement de ce suicide bouleverse la population pénitentiaire de Cadillac et agite considérablement les milieux de l'administration des prisons de France.

Le trouble s'accroît davantage, deux mois après, à l'annonce d'un deuxième suicide ; il s'agit d'une jeune pupille qui a mis fin à ses jours alors qu'elle se trouvait enfermée dans un cachot. Le médecin de l'Institution est alors licencié pour « *avoir laissé les pupilles en mauvaise santé, sans hygiène et dans des conditions de vie déplorable*.¹⁴⁶ » Un psychiatre le remplace,

¹⁴¹ Idem p. 112.

¹⁴² Idem, p 116.

¹⁴³ Idem, p 68.

¹⁴⁴ Idem, p 124.

¹⁴⁵ Idem p 222.

¹⁴⁶ Idem p 213

Mais que penser de l'extrait de ce rapport d'inspection à l'I.P.E.S. de Cadillac, daté de 1948 et laissé sans suite ?

« Ce n'est pas un être humain que nous avons devant nous à l'ouverture de la cellule, c'est une créature échevelée, à la figure hâve, le plus souvent recouverte simplement d'une chemise ou d'une robe et parfois seulement de cette robe, l'atmosphère est froide, une odeur d'enfermé, de pourri empeste l'air, dans un coin de la cellule est une paillasse avec des couvertures, le plancher est ordinairement froid et humide. Il existe des cellules particulièrement infectes, ayant eu la curiosité de mesurer l'une d'elles, j'ai constaté qu'elle faisait deux de long et de haut et soixante huit centimètres de large, et la porte n'a pas de judas, une paillasse est disposée dans le sens de la longueur, c'est de là que j'ai vu sortir des jeunes filles¹⁴⁷ »

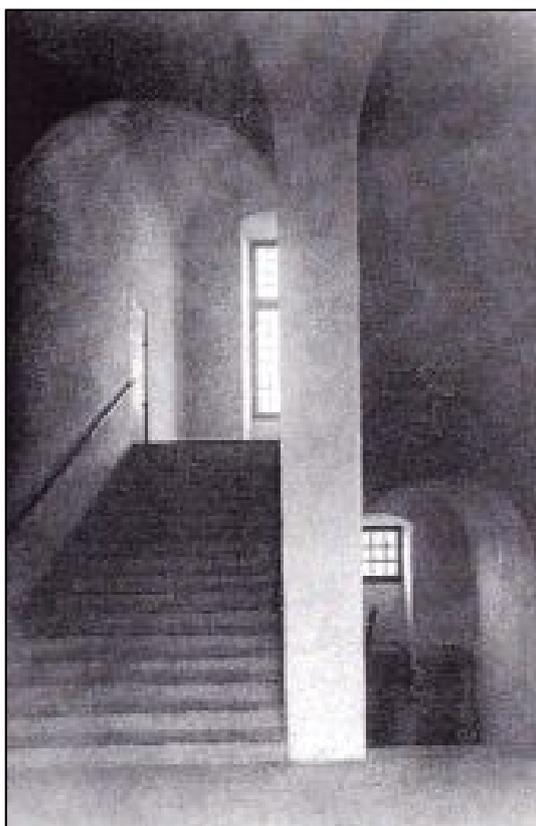
Est-il besoin de faire des commentaires ?

Que ce soit la *Maison Centrale de force et de correction*, l'*Ecole de préservation pour les jeunes filles*, l'*I.P.S.*, le régime répressif n'était donc pas différent.

Les souffrances des délinquantes furent sans doute abominables.

Le château, dans lequel la beauté et le ravissement étaient initialement prodigués à l'extrême, supporta pendant une durée interminable la crasse, l'abjection et la cruauté ! Quelle décadence !

L'Institution fut fermée le 10 septembre 1952 et transférée à Lesparre¹⁴⁸.



Deux aspects de l'escalier central. U Vergeron.

¹⁴⁷ Idem p. 214.

¹⁴⁸ J. d'Welles, op.cit., p 112.

CHAPITRE X LA RENAISSANCE

Depuis 1822 jusqu'au début de l'automne 1952, l'Etat a utilisé le château de Cadillac de la manière que l'on sait.

L'immense édifice est fatigué dans toutes ses parties.

Les escaliers de pierre portent l'usure que leur ont faite subir les sabots de bois. Les murs, les boiseries, les portes montrent leur innombrables graffitis plus ou moins obscènes, leurs dégradations à l'aide d'objets aigus ou par des chocs violents, leurs grandes balafres, leurs effritements. Les peintures qui décorent les fonds, les plafonds, les poutres et les poutrelles de ceux-ci sont fanées ou s'écaillent. Les lambris ont pris une couleur terne où domine le gris-poussière. Les menuiseries fines présentent leurs panneaux déboîtés. Les beaux volets de chêne benaugeais sont disjoints pour la plupart et pendent lamentablement. Les ferrures, les serrures sont le plus souvent arrachées ou brinquebalent. Les marbres, dont le duc fut prodigue, sont sans éclat. On sent partout, dans toutes les pièces, l'abandon, l'apathie, la renonciation.

La belle porte, que précède le perron aux huit marches étalées en forme de tronc de cône ramassé, montre toujours ses plaies depuis janvier 1793 : la défiguration, on peut même dire l'éradication des armoiries sculptées dans la pierre au sommet de l'arc en plein cintre qui domine l'entrée, l'absence des vases posés sur des socles striés dans chaque niche des pieds-droits.

La cour aux pavés branlants est encombrée d'arbres centenaires, de hangars disgracieux, de constructions hétéroclites. Les terrasses ne sont pas mieux traitées et présentent des appentis, des sortes de remises laides dont le bois pourri est couvert de mousses et de moisissures.

Et face à la place du marché, l'affreuse conciergerie, triomphante au bord des douves, semble rappeler à quel usage servit la puissante architecture qu'elle précède et que les grandes lettres glaciales projettent aux regards comme une agression :

MAISON D'EDUCATION PENITENTIAIRE DE JEUNES FILLES

Depuis près de deux cents ans, la maison d'Epéron n'a subi aucun entretien. Tout au plus a-t-elle été mise hors d'eau. Mais l'intérieur a souffert, non seulement du délabrement progressif que lui ont fait endurer les détenues, mais aussi du manque de maintenance. Si quatre des fastueuses cheminées sont restées heureusement intactes dans leur encagement, tout ce qui était au contact des condamnés n'a été que rarement remis en état, sauf ce qui concernait la sécurité.

C'est ainsi que les somptueux décors se sont fanés, que les peintures ont perdu leur lumière et les marbres leur aura.

Et puis, il faut aussi prendre en compte certains indispensables travaux que nous ignorons la plupart du temps, et qui ont modifié l'aspect initial. L'exemple peut-être unique dont nous avons l'attestation écrite de l'entrepreneur, Vignes aîné, datée du 1er janvier 1871, concerne le carrelage de la salle à manger du duc d'Epéron, chapelle à partir de 1822, converti en plancher ; l'artisan qui a démoli ce carrelage sans doute descellé par les milliers de pas qui avaient couru sur son dos, nous en a révélé le plan : les bandelettes en marbre noir, les lettres en marbre blanc, le restant en petits carreaux vernis de huit centimètres de côté au carré.

Une sorte d'accablement suit le visiteur qui s'aventure dans le silence des vastes pièces et qui découvre la répugnance et l'écœurement dans les sous-sols encombrés d'ordures.

Le cauchemar de l'atmosphère pénitentiaire n'est plus entre les murs, mais demeurent toujours, en cette fin d'été 1952, les signes violents de l'arbitraire et de la douleur. Le château, débarrassé du matériel nécessaire à la vie carcérale est à nouveau une structure vide dont le ministère de la Justice se demande à quel usage il est possible de le destiner.

C'est alors qu'intervient l'impondérabilité des événements. Nous allons suivre Jacques d'Welles dans la suite des péripéties'

A l'époque, André d'Epernon, secrétaire général de Paris-Presse, est en croisade pour la conservation des châteaux en France. Il passe à Cadillac et remarque l'abandon dans lequel se trouve le château. Il fait part de cette situation à Jacques Lemoine, directeur du journal *Sud-Ouest*. Le journaliste pense immédiatement à Jacques d'Welles, architecte honoraire de la ville de Bordeaux, comme étant la personnalité capable d'épauler une initiative de rénovation.

L'affaire est lancée. Des contacts sont pris avec MM. Boutitie, une personnalité bordelaise, David père et Deloubis, conseillers généraux, le syndicat d'initiative de Cadillac, Campana, David fils...

Une réunion est organisée le 3 février 1953 à l'hôtel de ville cadillacais. Une société est constituée : *Association pour la renaissance du château des ducs d'Epernon*

Le bureau est composé de la façon suivante :

Président général	M. Monichon ¹⁴⁹ , sénateur de la Gironde
Président local	M. Darriet
Secrétaire général	M. d'Epernon
Conseiller technique	M. d'Welles, chargé des relations avec les Beaux-arts
Trésorier	M. Campana
Secrétaire	M. David ¹⁵⁰

Les statuts sont déposés à la préfecture le 3 mars ; un bail de trois ans passé avec l'administration des Domaines, permet à l'association d'entreprendre les premiers indispensables travaux de sauvetage.

Les adhésions, accompagnées de dons substantiels, ne tardent pas à arriver. De généreux donateurs se font connaître parmi lesquels la société américaine d'automobiles *Général Motors* productrice de la *Cadillac*, le marquis de Lur Saluces... Les Beaux-arts accordent des crédits.

La toiture du nord-ouest est d'abord réparée ainsi que ses lucarnes... du XIXe siècle ; même si l'on peut regretter le non rétablissement de ces combles à l'image de ce qu'ils furent au XVIIe siècle, on se réjouit de l'étanchéité assurée.

On porte les efforts à l'intérieur. Le cloisonnement d'un salon de l'ouest est démoli. Une des deux cheminées du rez-de-chaussée est désenclavée ainsi que les poutres et les poutrelles du plafond où se découvrent des arabesques d'or sur un fond pourpre. Un autre plafond est débarrassé de sa protection : splendeur de la trouvaille ! Quelques meubles, hélas ! bien trop peu, trouvent place dans les pièces rénovées.

Parallèlement, le grand nettoyage à l'extérieur fait place nette.

¹⁴⁹ N.D.E., Max Monichon (1901-1976), administrateur de bureau, sénateur de la Gironde sous les IV et V République plusieurs fois réélu. (1948-1977), Groupe du Centre Républicain d'Action Rurale et Sociale, décédé au cours de son dernier mandat.

¹⁵⁰ N.D.E., Il s'agit du père de Jacques David, maire de Cadillac (1971-1976).

Les arbres de la cour sont abattus, et celle-ci retrouve sa pleine lumière. Les grands platanes le long de l'Euille, au nord, sont arrachés et le jardin d'agrément respire. Les broussailles des terrasses sont détruites ainsi que les arbustes qui ont pris racine. Les appentis, les hangars, les abris, les remises dans la cour et sur les terrasses sont démantelés et les deux grands bâtiments le long de la clôture, de chaque côté de la conciergerie, sont démolis ; malheureusement celle-ci reste en l'état. Inamovible conciergerie ! Elle est utilisée, à partir du mois de mai, pour loger un concierge.

Le château était ouvert au public depuis le mois précédent à la suite d'une inauguration suivie d'un banquet présidé par le ministre Ramarony¹⁵¹ élu girondin.

L'action bénéfique de l'*Association pour la renaissance du château des ducs d'Epéron* est reconnue en haut lieu. Le secrétaire d'Etat aux Beaux-arts, A. Cornu, visite le monument transformé en octobre 1954. Un programme s'élabore en cette occasion : transmettre l'administration du château du ministère de la Justice au ministère de l'Instruction publique. Le 12 juillet 1956, le décret est pris. Le 3 février suivant, le secrétaire des Arts et Lettres, Jacques Bordeneuve prend possession de l'édifice.

Aux dires de Jacques d'Welles, la cérémonie est grandiose, et se déroule par une « *belle nuit veloutée d'azur sombre* », la façade illuminée par des projecteurs, le ministre suivi de nombreuses personnalités girondines ; l'habituel et obligatoire banquet termine la soirée dans la salle du sous-sol qui avait abrité l'atelier de tapisserie du duc d'Epéron'

La grande demeure est définitivement sauvée.

Mais il faudra attendre 1985 pour voir un conservateur prendre possession des lieux, en l'occurrence Mme Henry-Morlier.

A partir de cette année là, une âme illumine à nouveau le cœur des murs plusieurs fois centenaires. Peu à peu, grâce à la ténacité de ses responsables, les immenses pièces retrouvent un ameublement, une décoration, des tableaux. Des cérémonies officielles ont lieu dans les salles. La vie, qui s'était réinstallée grâce l'*Association pour la renaissance du château des ducs d'Epéron* perdure et s'incruste superbement.

Et la conciergerie fait actuellement l'objet de travaux dont la finalité principale consiste à éradiquer l'étage. Si notre souhait ardent de voir totalement disparu ce masque laid du XIXe siècle est loin d'être comblé, convenons de bonne foi que l'abaissement de la toiture permettra d'avoir une meilleure vision de la haute et noble façade qu'elle dissimulait presque complètement.

De nos jours, il y a lieu d'être fiers, cadillacais et amoureux des vieilles et belles pierres de la renaissance qui anime le château, avec toutefois le regret cuisant de cette impossible délectation : voir un jour le palais de Jean Louis de Nogaret dominant Cadillac de sa puissante beauté, tel que Jacques d'Welles l'a reconstitué page 81 de son charmant ouvrage :

¹⁵¹ **N.D.E.** : Celui-ci (1901-1994) n'a jamais été ministre mais secrétaire d'Etat à la marine marchande à deux reprises dans les gouvernements Mayer (du 10 janvier au 21 mai 1953) et Laniel (du 2 juillet au 12 juin 1954), il n'était pas Sénateur mais député (1945-1955) à l'Assemblée nationale dont il fut Vice-président. Sans avoir été un résistant actif, il est nommé, à la Libération, membre de la délégation spéciale de Bordeaux puis premier adjoint au maire de la ville en avril 1945. Il s'inscrivait dans la tradition libérale et centriste.

CHAPITRE XI QUELQUES MOTS ENCORE...

Au terme de cette étude, nous avons bien conscience des silences de celle-ci. Nos interrogations, souvent comblées de découvertes excitantes, nous ont laissé parfois dans un désenchantement plein de regrets.

Le cheminement au travers des mille épisodes qui font l'histoire, s'il réserve des satisfactions profondes, procure également des déceptions cruelles. Immanquablement, nous avons savouré les premières, nous avons souffert des secondes.

Toute œuvre de recherche doit se plier à ces sortes de lois et l'auteur, seul témoin de l'avancé chaotique de sa quête, sait parfaitement les barrières auxquelles il s'est heurté et l'opacité devant laquelle il s'est découvert aveugle. *Les blessures du château* ont enregistré ces plaisirs et ont subi ces contraintes.

Au XVIII^e siècle, il y avait donc à Cadillac, sur l'éperon rocheux de la ville, la somptueuse résidence que certains ont appelé palais. Souvenons-nous de ces colossaux sous-sols en puissantes pierres du Sud-ouest, ce corps de logis monumental, ces ailes faites de grâce et de charme, ces pavillons élancés, ces bastions d'angles, ces douves, ces jardins...

Que subsiste-t-il de tout cela de nos jours ? Le corps de logis, les douves, deux pavillons, les bastions, un petit jardin auxquels se sont accrochées, comme des suceurs, des ailes sans valeur esthétique aucune, quelconques, une conciergerie hideuse, avec abandon de tout le reste, et, au cours du temps, une somme de désastres qui ont ébranlé le monument dans sa structure et dans son âme.

Qu'y avait-il derrière la décision de Charles Louis de Preissac ordonnant la démolition de quatre pavillons sur six et des ailes ?

Né faut-il pas beaucoup d'indulgence pour seulement comprendre, sans excuser, les révolutionnaires dans le saccage du château en 1793 ?

Comment juger l'orgueil de ce comte, indifférent, voire insensible, préfet de la Gironde¹⁵² en 1818, qui présente au roi le projet froid d'utiliser la demeure délaissée d'une haute famille éteinte, pour y introduire et y enfermer la fraction féminine corrompue de la société du moment ? Charles Louis de Preissac commença par démembrer le chef-d'œuvre du Grand Siècle et vendit les dépouilles aux plus offrants. Au fur et à mesure des arrachements, les vautours s'abattaient sur l'étal où palpitaient encore les morceaux de chair de l'immense sacrifiée et le grand prêtre de la messe sanglante assistait à la curée et recevait le prix de cette fête. La mort arrêta le carnage.

Sur la vaste épave mutilée se rua alors la bêtise et l'aveuglement. La grande secousse sociale de la fin du XVIII^e siècle eut de ces aspects affreusement négatifs. La foule, comme un flot irrésistiblement ravageur, submergea toute raison et ne laissa que décombres. Une sorte de folie furieuse emporta l'esprit des hommes ; resta un corps exsangue mais toujours debout.

Jusque là, la matière avait intensément souffert. Vint alors le temps où l'âme se perdit.

¹⁵² **N.D.E.**, Charles Louis de Preissac, marquis de Cadillac (1722- ?), fils de Charles, tige des marquis de Cadillac, et de Anne-Victoire Riquet de Caraman, lieutenant général des armées du Roi en 1780, n'était pas Préfet de la Gironde en 1818, Norbert Pouvereau confond sans doute avec François de Preissac, seigneur de Cadeilhan, fils de Jean (+ 1768) et de Marie-Adrienne de Labat de Vivens, appelé comte de Preissac, (Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*). Préfet sous la monarchie de juillet en 1830 (cf AD 33 Série M Administration générale et économie du département 1800-1940).

Ce fut l'utilisation du château en *Maison centrale de force et de correction* pour femmes. Les travaux commencèrent en 1818 et durèrent quatre ans.

Ces murs, jadis cadres de fêtes seigneuriales, de réceptions nobiliaires, parfois royales, abritèrent pendant près de quatorze lustres des criminelles, des faiseuses, d'anges, des prostituées, des empoisonneuses, des voleuses...sans doute plus victimes que coupables puisque écume d'une société qui les avait engendrées ; et avec ces femmes rejetées, s'installèrent la pesanteur des habitudes carcérales héritées du passé, la répression impitoyable parce que basée sur le mépris.

Cela dura jusqu'en 1952, avec d'autres structures aux noms différents, mais avec toujours l'expiation exemplaire comme ultime moyen de rééducation.

Manifestement, le château n'était pas constitué pour servir de prison ; sa conformation ne pouvait être utilisée que pour le plaisir et pour les fêtes. Pressés par la nécessité - le nombre des condamnés n'avait jamais été aussi important - les hommes de la Restauration n'eurent d'autre solution que le recours aux grands ensembles architecturaux inutilisés, tels, par exemple, Cadillac, les abbayes de Fontevault, de Clairvaux. Pendant les cent trente années de sa servitude, le château et la population qui y vécut endurent son inadaptation aux impératifs de la détention. Si les captives souffrirent terriblement, le personnel de surveillance supporta très mal la situation et son comportement en subit fâcheusement les conséquences : la violence prima l'humanité.

La conclusion qu'on peut tirer est la suivante : « *Cadillac est un symbole du passé et du plus mauvais passé pénitentiaire de l'Education surveillée* ¹⁵³ ».

Saluons le superbe retour vers la vie de cette demeure mutilée et souhaitons que s'épanouissent à l'intérieur de ces murs majestueux, fierté de la bastide aquitaine, l'art et la culture de notre pays.

¹⁵³ Béatrice Koeppel, op. cit., p.9.

POSFACE

notice de Marie-Claude Vergeron sur Ulysse Vergeron son arrière grand-père

Une lettre du 18 octobre 1883 s'achève par le post-scriptum suivant :
« *J'ouvre ma lettre pour vous parler de votre fils. J'en ai entendu parler avantageusement à un dîner chez M. Bonnefoux¹⁵⁴ Il paraît qu'il réussit à merveille dans le domaine de la photographie. Si vous voyez Albert il vous en dira plus long que moi...mais très sérieusement on en faisait l'éloge.* »

Tel est le jugement porté par un Bégueyrais sur Ulysse Vergeron¹⁵⁵.

En 1876, Charles Bracquehay, professeur, fondateur et premier président de la société archéologique de Bordeaux, membre de la Commission des monuments historiques, membre non résidant du Comité des Sociétés des Beaux-arts etc... se passionne pour deux monuments de Cadillac : la chapelle funéraire et le château, c'est-à-dire le Saint-Denis et le Louvre du duc d'Epéron.

Cet écrivain d'art publie, de 1876 à 1897, de nombreux articles de ces travaux dans les *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* du ministère de l'Instruction publique, dans les journaux de Bordeaux et de Paris.

Dans quelles circonstances le jeune lauréat de la *Société philomathique de Bordeaux* offre-t-il obligeamment ses services à l'ancien professeur d'histoire des Beaux-arts de ladite société ? Ulysse Vergeron ne manie pas la plaque sensible incidemment ou par besoin professionnel. C'est un amateur photographe, un passionné ; il en suit tous les progrès, sa bibliothèque contient, avant 1900, une trentaine d'ouvrages sur ce sujet. Ses clichés sont de véritables œuvres d'art. L'objectif en est le pinceau. Avec le recul du temps, ces derniers ont une grande valeur historique. Ils témoignent de l'état du château à la fin du XIXe siècle.

La photographie est à l'illustration ce que l'imprimerie est au livre. Le directeur de l'École municipale de dessin, peinture et architecture de Bordeaux le sait fort bien. Aussi fait-il appel, pour l'illustration de son ouvrage *Les artistes du duc d'Epéron* à des photographes célèbres tels que Terpereau, Amtmann... Or, si Charles Bracquehay se fait un devoir de remercier tous ceux qui l'ont aidé seul Ulysse Vergeron est cité !!...

Guidé par une intelligence perspicace et le plus profond amour de la connaissance, dans tous les domaines, il fait preuve d'une ténacité incessante. Ulysse Vergeron nous apporte-t-il les premiers témoignages photographiques de la *Maison centrale de force et de correction* de Cadillac ? Sait-il qu'il œuvre pour le long terme ? Plus d'un siècle après, ses clichés vont illustrer l'ouvrage de M. Norbert Pouvereau. *Les blessures du château de Cadillac*.

En 1855, l'avocat Frédéric Thomas est témoin d'une promenade des détenues dans la cour de la prison. Son témoignage est joint à cette postface. Trente ans après (1880-1885), Ulysse Vergeron corrobore ce témoignage.

A Ulysse Vergeron (1855-1920), cet hommage particulier.

C'était mon arrière-grand-père... -

Marie-Claude Vergeron

Membre de l'*Association Saint-Blaise*

¹⁵⁴ N.D.E. : Albert Bonnefoux, maire de Cadillac (1878-1891).

¹⁵⁵ N.D.E. : Ulysse Vergeron est l'auteur des photographies contenues dans l'ouvrage de Norbert Pouvereau à l'exception de celles du studio Henri Manuel ajoutées pour la présente édition.

LA RECREATION DES DETENUES EN 1855

La cour carrée est plantée de quelques arbres et sillonnée de petits sentiers qui s'entrecroisent. Partout où ils passent, la pierre est usée et le sol est en poussière. On comprend que des pas opiniâtres parcourent ces étroits sillons : de distance en distance et par intervalles égaux, sont élevés des blocs de pierre pareils au dieu Terme des anciens.

Les quatre cents prisonnières étaient réunies dans la cour. Le sol disparaissait sous des lignes blanches qui se remuaient à la fois. Il y avait du mouvement partout, sous les arbres des allées et jusque dans les coins obscurs de ce vaste préau. L'œil avait quelque peine à se familiariser avec cette agitation régulière et silencieuse. Figurez-vous une procession qui n'aurait eu qu'une file, déroulant ses anneaux muets à travers ces sentiers creusés en sillons et conduite par une tête qui se perdait dans la masse.

Les prisonnières passaient une à une dans cette ornière de la captivité. Ce mutisme absolu dans ce mouvement général nous navrait. Le travail, même en commun, suppose un certain recueillement qui peut encore s'allier en silence ; mais le loisir, mais la promenade, mais la récréation ? Ce spectacle avait quelque chose de sépulcral et de fantastique, tenant du rêve et de la ballade. Les clartés décroissantes du crépuscule, qui à cette heure douteuse, jetaient comme un linceul sur cette scène. Le costume gris des recluses, tout ajoutaient à l'illusion des sens et on croyait assister à une promenade de fantômes.

Du milieu de ces ombres, s'élevaient par intervalles, sous un hangar en forme de cloître, ces colonnes qui nous avaient tant intrigué et sur ces colonnes se tenaient des statues immobiles et blanches, leur visage tourné sur ces légions de revenants, qu'elles dominaient de la taille et qu'elles scrutaient du regard. C'étaient les sœurs de la Sagesse, sentinelles de la vertu, gardant le troupeau du crime qui rampait à leurs pieds. On eût dit autant d'anges lumineux écrasant de leur gloire les anges déchus, foudroyés par la lance de Saint-Michel.

La prison inspirait ces idées, mais celui qui eut été à notre place, sans les préliminaires qui nous y avaient conduits, se serait cru transporté au milieu de ces fantasmagories revues par la crédulité de nos pères. Ces sœurs debout, sous leur voile, dans l'attitude du commandement, étaient de vieux chevaliers sortis des caveaux des basiliques pour passer une effrayante revue des ombres qui furent leurs compagnons d'armes. Car ces cercles, de plus en plus obscurs, faisaient penser à tout excepté à ce qu'ils représentaient réellement.

Les philanthropes ont copié, en les aggravant, les cercles de Dante. La poésie n'a pas trouvé son enfer de supplices plus ingénieux que ceux que ces messieurs ont inventé pour leurs prisons. Cette promenade des ombres, cette procession de fantômes, était une récréation. Une récréation, nous avons beau nous le répéter, notre bon sens se refusait à y croire ; c'était saisissant, solennel et lugubre. Un décor et un spectacle pareil, encadrés dans un drame du boulevard, glaceraient Paris pendant deux cents représentations. Nous étions là, cloués à notre place, sans voix comme les ombres que nous regardions.

Enfin, à un moment donné, une des Sœurs fit un geste, une porte s'ouvrit dans un coin de la cour ; à ce signal, le ténébreux reptile s'arrêta un instant. Puis ce chapelet de fantômes sortit grain après grain par cette issue.

Le serpent perdait ses anneaux à mesure. Les ombres s'engloutissaient une à une dans le gouffre et disparurent bientôt jusqu'à la dernière. Alors quelques sœurs de l'arrière-garde descendirent de leur piédestal solidaire et disparurent à leur tour. Puis plus rien, tout s'étaient évanoui. La cour était vide ; elle avait repris son silence éternel, que ces fantômes animent quelquefois sans le troubler jamais.

Frédéric Thomas¹⁵⁶

¹⁵⁶ N.D.E., Frédéric Thomas, avocat, Journaliste, Littérateur, Député du Tarn (1814-1884), biographie par Louis-Aristide Passerieu, imprimerie Favre, Castres

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages antérieurs à 1999 et cités par l'auteur

- Adolphe Berty, *Les grands architectes français de la Renaissance*, 1860.
- Abbé Boulangé, *Les seigneurs de Bénauge des origines à la Révolution*, Lyon, studio d'art, 1954.
- Charles Braquehay, *Les artistes du duc d'Epéron*, 1897, Féret, Bordeaux.
- Francis Carco, *Prisons de femmes*, Editions de France, 1931.
- Guillaume Girard, *La vie du duc d'Epéron*. 1736, Jansson van Waesberge, Amsterdam.
- Jean-Marie Gueullette, *Ces femmes qui étaient mes sœurs... Vie du Père Lataste apôtre des prisons (1832-1869)*, Ed du Cerf, 2008.
- Francis-Georges Pariset, *La Guyenne vue par Pierre Bergeron en 1612*, Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. 1955, Bordeaux.
- Jean Marchand, *Un voyage en Bordelais d'après le journal inédit de J. Le Laboureur*, Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, 1953, Bordeaux.
- Jacques-Guy Petit, *Ces peines obscures, la prison pénale en France*, 1990, Fayard, Paris.
- Jean Perrin, Bulletin de la société de l'Art français, 1976, Paris.
- Pierre Darmon, *La rumeur de Rodez, histoire d'un procès truqué*, 1991, Albin Michel, Paris.
- Edouard Ferret, *Statistique générale de la Gironde*, 1878, Ferret, Bordeaux.
- Henry Geymuller (de), *Les Ducerceau, leur vie et leur œuvre d'après de nouvelles recherches*, éd. Jules Rouam, Paris 1887.
- F. Jouannet, *Statistique générale de la Gironde*, 1922, Paris.
- Béatrice Koeppel, Marguerite B, Hachette, Paris, 1987.
- Jacques d'Welles, *Cadillac. Le château des ducs d'Epéron en 1659*, (petite brochure de 16 pages).
- Jacques d'Welles, *Le château des ducs d'Epéron en 1659*, Bière, Bordeaux, 1960.

PRESSE REVUES

Périodiques et revues également cités par l'auteur

- Revue de l'Agenais, 1880, Agen (sur le jardin du château).
- Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde 1955 (le jardin du château).
- La revue de France. 1er juin 1921 (affaire Fualdès).
- L'Illustration, n° 4897 – 4899, 1937, Paris (sur l'adolescence coupable).
- La Petite Gironde, 1928, Bordeaux. (incendie).
- Gringoire, 27 février 1931, art de Marcel Prévost, sur l'ouvrage de Francis Carco

N.D.E. : SOURCES PRIMAIRES

Archives municipales de Cadillac (AMC)

Antérieures à 1790

Les archives municipales de Cadillac antérieures à 1790 numérisées par l'association Saint-Blaise sont disponibles sous forme de CD en mairie et aux archives départementales.

- Série BB administration communale : BB 1 (1670-1792) ; BB 7 (1753- 1790).
- Série GG Culte : GG 1 (1522-1590), GG 2 (1590-1603).

- Série FF Justice-police : FF 3 (1683-1789)

Archives modernes et contemporaines à propos de l'incendie de 1928 et de la départementalisation

- H 1 Sapeurs-pompiers 1927-1951 notes, correspondances, instructions, pièces, marchés.
- W3, 1957-1998 : fonctionnement/départementalisation.
- D1, Délibérations du conseil 1839-1929.
- D2, Délibérations du conseil 1943-1952

Archives départementales de la Gironde (AD 33)

- C 3554 Correspondances de l'Intendant 1785

A propos de Grignet, entrepreneur des forges et martinets à taillanderie, nouvellement établis à Cadillac.

- 4 N 130, 1818-1837,

Vente par M. de Preissac pour 20 000 F du château de Cadillac à l'Etat (1818) ; transformation du château en maison centrale de détention pour les femmes (1819-1822) ; restauration et agrandissement (1823) ; construction d'un autel à la Vierge (1837) : soumissions, adjudications, cahiers des charges, devis descriptifs et estimatifs, mémoires des travaux exécutés, correspondance, plans n°739 et 740. NB : Les plans concernent un hangar du préau, coupe sur la largeur et la longueur, 1837 (Thiac) et la construction d'un autel à la Vierge, élévation, 1837 (Thiac).

- 4 N 131

1838-1945, Travaux, entretien, réparations, soumissions, adjudications, rapports, mémoires des travaux exécutés, correspondance

- 2 V 252,

1820-1858, Maison centrale de détention 1820-1858 classée dans la série V Culte, les fonds de l'archevêché formant la sous série 2V, le doyenné de Cadillac, qui concerne également Béguey, et contient le règlement de l'église Saint-Martin de Cadillac forme les sous séries 2 V 252 à 254.

- Série Y Etablissements pénitentiaires depuis 1800

Les registres d'écrou ont été en partie conservés ; ils concernent les années 1822-26 ; 1827-29 ; 1931-1935 ; 1940-1943 ; 1944-1948 ; 1948-1954. Le registre 1954-1962 est manquant. Ces registres ne sont pas classés en sous série et peuvent être obtenus en indiquant la période. Ils sont en cours de dépouillement.

Par ailleurs toutes les archives concernant le fonctionnement de l'établissement pénitentiaire de Cadillac sont classées dans les sous-séries Y 1 à 89. Nous avons consulté en particulier la sous série 21 contenant le 1^{er} règlement de la maison de correction et les sous-séries 46, 49, 88 contenant des lettres échangées avec l'institution.

- 2 Fi 528 Cartes et plans de la Gironde, secteur de Cadillac

Série assez pauvre, le secteur de Cadillac ne contient que le plan de la cour et de la façade du château, signé par le gardien, non daté mais sans doute antérieur à 1818, car la réalisation paraît s'en écarter de beaucoup.

N.D.E. : POUR ALLER PLUS LOIN

Norbert Pouvereau dont l'ouvrage a été publié en 1999 n'a pas eu connaissance de travaux postérieurs sur l'emprisonnement des femmes, et essentiellement des jeunes filles. Ces ouvrages peuvent être obtenus soit dans le cadre du prêt inter-bibliothèque en s'adressant à la médiathèque de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse 16, rue du Couroir, 59100 Roubaix ou par www.enpjj.justice.fr/mediatheque, soit auprès des libraires en indiquant les références ISBN annotées ci-après

- Paul Dartiguenave, *Les bagnes d'enfants et autres lieux d'enfermement : Enfance délinquante et violence institutionnelle du XVIIIe au XXe siècle*, Les éditions libertaires, St Georges d'Oléron, 2007 / ISBN : 978-2-914980-41-8.
L'auteur s'efforce de démontrer l'échec de la stratégie de la répression et de l'enfermement s'est et comment l'évidence de la prévention et de l'éducatif s'est peu à peu imposée à l'institution judiciaire et au législateur.
- Henri Danjou Henri, *Les bagnes d'enfants*, La manufacture de livres, 2012, / ISBN : 978-2-35887-037-5.

Histoire des colonies pénitentiaires, maisons de redressement, maisons de correction : du Luc (Gard), la Loge (Cher), du Mont Saint-Michel (Manche), d'Aniane (Hérault), Belle Ile en Mer, Cadillac (Gironde), Doullens (Sommes), Chanteloup (Yvelines), Mettray (Indre). Des premières maisons d'incarcération du XVIIIe siècle à l'abolition en 1832 de l'amputation de la main pour les parricides, la liste des supplices est analysée. Qui punit-on dans ces établissements Mineurs coupables de vols, souvent alimentaires ou se livrant à la prostitution, contrôle des vagabonds, ceux qui échappent au contrôle des familles, des patrons et du clergé. Orphelins, pauvres, chapardeurs, si ces gamins ne sont pas encore délinquants, pour le législateur, ils le deviendront un jour ou l'autre. Sont aussi dénoncés : la promiscuité enfants/adultes, les règlements calqués sur le régime militaire, le sadisme des geôliers, le travail forcé, les oubliettes, toujours justifiés au nom de la morale républicaine ou de la religion.

- Etienne Madranges, *Prisons : Patrimoine de France*, Lexis Nexis , 2013, ISBN : 978-7110-1892-5 / ISBN :978-2-918966-61-6.
Description du patrimoine pénitentiaire et carcéral dans toute sa diversité, du Moyen Age à nos jours : 460 édifices et sites, sont ainsi illustrés par plus de 2 300 photos
- Francesco Zarzana, *La prison des inconnues*, Nice, collection Histoire et destinée, 2015, / ISBN : 978-2-918966-61-6.
Histoire de Marguerite B., une jeune fille injustement emprisonnée à la fin des années 40 dans le « *château-prison* » de la ville de Cadillac sur Garonne pour être « rééduquée » à la société. Son suicide a provoqué la fermeture définitive en France de toutes les « maisons de correction. L'auteur a mis en scène une pièce tirée de son livre.
- Sophie Mendelsohn, *Vagabondes*, Paris, l'Arachnéen, 2015, ISBN :978-2-3736700-2-8.
Ecoles de préservation pour les jeunes filles de Cadillac, Doullens et Clermont. Photographies du studio Henri Manuel (1929-1931) et documents des archives départementales de Gironde, Somme et Oise (1909-1934)
Il s'agit ici de révéler par l'image l'existence, dans les années 1930, de ces lieux où furent détenues des filles après avoir été arrêtées, emprisonnées et jugées pour des délits dont le principal était celui de vagabondage, euphémisme qui dissimule mal le soupçon de prostitution, avec les peurs du corps féminin. « *Les cas d'infanticides existaient : leur description dénonce le contexte de la misère sociale et familiale autant que la folie du crime.* »
- Didier Poirier, *Moi, bagnarde de Cadillac, graciée du Poitou*, Geste éditions, 2014, ISBN : 978-2-36746-154-0
A la mort de son père, Marie Catherine est contrainte d'aller travailler comme domestique. Un après-midi, elle se fait agresser par un homme déguisé en loup-garou et tombe enceinte. Elle ne peut accepter cet enfant qu'elle assassine dès la naissance. Elle est condamnée pour ce crime et emprisonnée à Cadillac. Vingt ans de bagne et de travaux forcés l'attendent...
- Olivier du Payrat, administrateur des monuments nationaux, a publié une série d'articles in Siriona, Revue historique et patrimoniale des rives de Garonne, n°11 et 12. Un troisième numéro est attendu. Cette notice comporte une iconographie contemporaine de grande qualité.

N.D.E. : BLOGS

Criminocorpus,

<http://journals.openedition.org/criminocorpus/Revue> hypermédia, histoire de la justice des crimes et des peines

Blog présentant une grande variété d'informations sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines dans le domaine de la recherche, de l'édition et des manifestations culturelles. On peut y lire notamment les articles suivants sur l'établissement pénitentiaire de Cadillac :

- Anna Le Pennec, *La violence dans les maisons centrales de femmes de Cadillac et de Montpellier au XIX^e siècle*, publication du 3 septembre 2015.
Violences entre l'administration pénitentiaire et les prisonnières (La violence institutionnelle, prisonnières rebelles envers l'administration), Violences entre prisonnières (Cas pathologiques et rapports de dominations); Violences contre soi (le fait suicidaire, automutilations, failles de l'administration pénitentiaire).
- Philippe Poisson, *Le Château de Cadillac aménagé en prison ...« Maison Centrale de force et de correction pour femmes »* publication du 10 août 2017,
Article inspiré de l'ouvrage de Norbert Pouvreau.

- Alison Colombel, *Le château de Cadillac : d'un château d'apparat à la maison centrale de force et de correction pour femme*, publication du 10 octobre 2014

In situ, Revues des patrimoines

<http://journals.openedition.org/insitu>

- Catherine Duboy-Lahonde, *Le petit jardin de Jean-Louis de La Valette à Cadillac*, 2012
Il s'agit d'un article très documenté, et qu'il convient de recommander, d'un conservateur en chef, Service régional de l'Inventaire DRAC Aquitaine.
- Anna Le Pennec, *Une maternité sous contrainte. Mères prisonnières dans les maisons centrales de femmes du Sud-ouest de la France au XIX^e siècle*, 2017
Anna Le Pennec, doctorante en histoire, sous la direction de Sylvie Chaperon, Université Toulouse-Jean Jaurès, laboratoire FRAMESPA. Prépare une thèse intitulée de la thèse en cours : « *Les femmes en prison au XIX^e siècle dans le Sud-ouest de la France* »

Ecole nationale de prévention judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

<http://www.enpjj.justice.fr/>

Celle-ci assure des missions de formation et développe des activités de recherche, de documentation et d'édition ouvertes au public ; elle dispose notamment d'un fonds iconographique important.

Les cahiers de l'Entre-deux-mers,

<http://www.cahiers-entre-deux-mers.fr/2012/09/le-chateau-de-cadillac/>

- *Le château de Cadillac*, article de Colette Lièvre s'inspirant du livre de Norbert Pouvreau « *Les Blessures du château de Cadillac* » édité par l'Association Saint – Blaise en 1999.

Spiritualité 2000,

<http://www.spiritualite2000.com>,

- *Aventure spirituelle, Père Lataste. De la prison de Cadillac au couvent de Béthanie*

NDE Colloques du CLEM

Le CLEM, Comité de liaison des associations du patrimoine de l'Entre-deux-Mers, a tenu en 2003 son IX^e colloque sur l'Entre-deux-mers et son identité à Cadillac. Ce colloque a été consacré en grande partie au château au temps du duc d'Épernon. Lors du XI^e colloque tenu à Frontenac en 2007, Marc Favreau, conservateur en chef du patrimoine, a évoqué son utilisation ultérieure dans une intervention intitulée : *Du palais du demi-roi à la prison des femmes, la transformation et l'usage du château de Cadillac au XIX^e et XX^e siècles*. Il y décrit minutieusement, s'appuyant en particulier sur les pièces comptables, les transformations successives liées aux changements de destination du château ou à des dégradations.

Siège de l'association situé 1, le Bourg, 33420 Camiac-et-Saint-Denis.

TABLE DES MATIERES

Prologue.....			2
Chapitre	II	Le château.....	12
Chapitre	III	Chicanes et premières meurtrissures.....	22
Chapitre	IV	Les grandes déchirures.....	25
Chapitre	V	La honte.....	30
Chapitre	VI	La souillure.....	34
Chapitre	VII	Le château, la prison, la vie.....	48
Chapitre	VIII	Ses jardins, le parc.....	64
Chapitre	IX	Ultimes prisons, le feu.....	68
Chapitre	X	La renaissance.....	92
Chapitre	XI	Quelques mots encore.....	95
Postface.....			97
Sources et orientations bibliographiques.....			99

